

JEUNESSE AUJOURD'HUI

Analyse sociologique de la jeunesse et des jeunes dans une société en mutation rapide

Actes de la rencontre autour de Michel Vuille,
sociologue au Service de la recherche en éducation,
à l'occasion de son départ à la retraite


18 mai 2004
Forum Meyrin, Genève


Août 2005

Service de la recherche en éducation

12, Quai du Rhône

1205 Genève

 (+41) 022 327 57 11

 (+41) 022 327 57 18

Compléments d'information : Michel VUILLE
Tél. (0033) 450 38 92 24
vuillem@hotmail.com

Responsable de l'édition : Narain JAGASIA
Tél. (++41) 022 327 74 28
narain.jagasia@etat.ge.ch

Web : <http://www.geneve.ch/sred>

Diffusion : SRED
12, Quai du Rhône
1205 Genève – Suisse

Tél. (++41) 022 327 57 11
Fax (++41) 022 327 57 18

Avant-propos

Cette publication rassemble les communications présentées lors d'un séminaire qui s'est tenu le 18 mai 2004, à l'occasion du départ à la retraite de Michel Vuille.

Pour tout-e collaborateur-trice scientifique qui part à la retraite, le Service de la recherche en éducation (SRED) offre la possibilité de marquer ce passage avec une manifestation scientifique qui soit un moment d'échange et réflexion scientifique, en faisant le point sur le champ de travail ou les thèmes abordés au cours de la vie professionnelle par le/la partant-e dans le domaine de la recherche en éducation au sens large. Si cette manifestation permet de réunir autour du collaborateur-trice des collègues scientifiques et ami-e-s, elle s'inscrit aussi dans une démarche de formation continue à l'ensemble du personnel du SRED.

Remerciements de Michel Vuille

Sans la mobilisation du Service de la recherche en éducation, ce séminaire n'aurait pas pu avoir lieu. Que toutes celles et tous ceux qui y travaillent soient remerciés. Et tout particulièrement Norberto Bottani, son directeur, qui a soutenu l'organisation de ce séminaire sur le plan institutionnel.

Des remerciements aussi à la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) et à son directeur Claude Dupanloup, qui se sont associés au SRED pour organiser cette réunion.

Sans oublier de remercier les intervenants, Johanna Rolshoven, Nicolas Queloz, Franz Schultheis et Mauro Amiguët, dont les exposés et les prises de position constituent des apports importants à l'approfondissement du thème abordé aujourd'hui.

Je voudrais enfin dire un grand et chaleureux merci aux personnes qui ont investi beaucoup de temps et de compétences dans la préparation, la réalisation de ce séminaire ainsi que dans la publication des Actes : Muriel Pecorini, Tiziana Donatelli, Norbert Steffen et Narain Jagasia.

Merci enfin aux nombreuses personnes venues d'ici et d'ailleurs pour assister à cette rencontre dans le magnifique cadre du Forum Meyrin.

Table des matières

Introduction, par Norberto Bottani.....	7
Jeunes et délinquance, par Nicolas Queloz.....	11
1. Introduction.....	11
2. Délinquance des jeunes : définition	12
3. Enseignements récents de la recherche relative à l'évolution de la délinquance des jeunes	12
4. Evolution des sanctions prononcées par la justice des mineurs	17
5. Conclusion	19
Jeunes et modes de vie : approche biographique, par Johanna Rolshoven	21
Passage - Moratoire - Retraite.....	21
La jeunesse comme passage.....	21
Le moratoire de la jeunesse.....	22
Les coordonnées de l'espace liminal - <i>Youth is a place on the margin</i>	23
Jeunesse aujourd'hui - mutation rapide	24
Perspectives.....	26
Splendeurs et misères de la jeunesse sous le règne du nouvel esprit du capitalisme, par Franz Schultheis	27
La précarité des jeunes : constantes anthropologiques et logiques de reproduction sociale	28
Le marché, l'Etat et l'émancipation (relative) des jeunes.....	29
La jeunesse - une catégorie sociale à géométrie variable.....	31
La précarité des jeunes à l'âge de l'idéologie néo-libérale	33
La précarité des jeunes comme nouvelle question sociale.....	35
Table ronde animée par Norberto Bottani :	
« Autour de la situation de la sociologie de la jeunesse en Suisse »	39
Synthèse et clôture de Michel Vuille.....	45

INTRODUCTION

Norberto Bottani, directeur du Service de la recherche en éducation

Ce séminaire associé au départ à la retraite d'un collaborateur scientifique du Service de la recherche en éducation est l'occasion non seulement de le fêter, mais aussi de prendre le temps avec lui de faire le point sur des enjeux de recherche et des problématiques qui ont été au cœur de son travail et de ses préoccupations professionnelles. Michel Vuille, après de nombreuses années d'activité au sein de l'administration genevoise en tant que sociologue attentif à l'état de la jeunesse dans nos sociétés, a bien voulu accepter ce moment de partage. Et je tiens ici à le remercier pour avoir réussi à convaincre des spécialistes de son domaine à nous rejoindre pour nous faire part de l'avancement des travaux relatifs à la jeunesse, à l'incidence de la crise des institutions sur la transition de l'enfance à la vie adulte.

Je suis en fait mal placé pour parler en tant que chercheur de ces objets ; non pas parce que le sujet ne me concernerait pas, mais parce que je n'ai qu'une connaissance limitée de l'ampleur des travaux de Michel Vuille et surtout du domaine qui est le sien. Je sais toutefois que les intérêts de Michel Vuille ont porté non seulement sur la jeunesse en général, mais aussi sur les comportements et pratiques des jeunes en dehors de l'environnement scolaire en particulier. Il a exploré un terrain qui est un *no man's land* pour les spécialistes de l'éducation qui se concentrent plutôt sur ce qui se passe dans les établissements scolaires et dans une moindre mesure dans les familles, mais qui n'explorent pas le terrain vague qui se trouve entre ces deux puissantes institutions. Ses travaux méritent donc notre attention, car ils éclairent cette *terra incognita* et nous invitent à regarder d'une manière non technique les dispositifs mis sur pied par les sociétés bureaucratiques pour baliser et ordonner un univers qui leur échappe.

Le public présent à ce séminaire est en très grande majorité composé de collaboratrices et collaborateurs de la FASE et du SRED, c'est-à-dire de deux institutions qui s'occupent à des titres divers d'éducation : il y a en effet une parenté étroite entre l'école – la *scholé* en grec – et les centres de loisirs, au moins sur le plan étymologique. Dans le grec ancien, un des sens du mot école était « les loisirs ». L'école était un loisir. Ce critère a imbibé par ailleurs la tradition scolastique des monastères et a perduré jusqu'à la révolution industrielle. A ce moment, « l'école-loisir », privilège des nantis, est devenue « l'école-labeur ». Les loisirs se sont, pour ainsi dire, « réfugiés » ailleurs !

La dissociation entre « école » et « loisir » a représenté un véritable tremblement de terre pour l'enseignement et l'éducation. Ce n'est pas le lieu ici d'approfondir cet aspect qui a été par ailleurs un des thèmes centraux de la réflexion de Ivan Illich ou de Peter Sloterdijk. Il m'importe, pour le moment, de mettre en évidence une des conséquences signalées par ces auteurs : en premier lieu, la perte de sens causée par cette évolution (les signifiants n'ont plus le même signifié) et en deuxième lieu, la perte des sens dans le processus éducatif lui-même.

L'attrait principal de la recherche de Michel Vuille consiste dans le fait que :

- elle nous invite à réfléchir sur ces pertes de sens,
- elle nous dirige vers des méandres marécageux de nos sociétés où le sens s'est perdu,
- elle nous incite enfin à considérer la perte de sens ou le changement de sens des loisirs et de l'école.

L'objet d'étude et d'intervention de Michel Vuille intrigue et fascine à la fois : les jeunes en rade, la « dèche », les squatters, les drogués, les révoltés, les jeunes violents, les marginaux, les recalés, les « clodos », les mendiants. Qui sont-ils ? Pourquoi sont-ils là ? Comment surgissent-ils ? Et comment la société tente-t-elle de les gouverner, voire de les faire disparaître ? Qu'est-ce qu'ils représentent ? Ces questions, par ailleurs, nous amènent à en formuler nécessairement une autre qui leur est logiquement reliée : comment étudie-t-on et approche-t-on ces populations ? Le problème est donc double : celui de la discipline génératrice de la marge et celui du discours pour en parler.

Du point de vue scolaire, ces catégories sont source de grands soucis pour les enseignants, les éducateurs et les thérapeutes. Dans le milieu scolaire circule désormais le concept de « jeunes a-scolaires ». On ne sait pas comment en parler, tellement est prenante et peu avouable la tentation de se défaire de ces singularités indisciplinées. Elles posent problème, mais de quel problème s'agit-il ?

Ces jeunes défient le système éducatif et ses techniques de pouvoir, de mise en ordre. Ils dérangent non seulement les bien-pensants, les parents, les enseignants, les bureaucrates, les autorités scolaires et parfois la police, mais aussi bon nombre de gens professant des idées novatrices en éducation, qui se sont engagés à fond dans des pratiques éducatives alternatives pour proposer des solutions à l'insupportable provocation de leur présence qui empêche le bon fonctionnement de l'appareillage éducatif et de normalisation.

L'insoumis, le rebelle, l'indocile, le désobéissant interpellent essentiellement les besoins définis à leur intention, ces besoins qui sont identifiés par les experts de la chose éducative et qu'on estime indispensables pour réussir dans la vie. Ils mettent en cause, ils contestent le concept de besoin et ce faisant, l'image de la nature humaine qui sert de base pour constituer les dispositifs sociaux, tels que le système éducatif, les systèmes de prise en charge, de soutien, d'accompagnement et de récupération. Ces dispositifs sont le fruit d'une idéologie du besoin qui en étouffe d'autres, ceux qui, selon Foucault, s'expriment dans les désirs et les proliférations des discours. Les systèmes d'enseignement sont, de ce point de vue, des outils pour s'approprier, comme dit Foucault – avec le pouvoir et le savoir qu'ils détiennent – des pratiques discursives autres, des désirs individuels. Les systèmes d'enseignement sont un élément du dispositif qui, dans nos sociétés, intervient, toujours selon Foucault, pour réguler les rapports entre la limite et la lumière, entre le Savoir et le Désir¹.

Les marginaux dont s'est occupé Michel Vuille et qu'il a fréquentés sont, à n'en point douter, des contestataires de l'entreprise éducative. Ils appartiennent à la catégorie de ceux et celles qui refusent le filet social et éducatif que nos sociétés ont tendu avec beaucoup d'humanisme pour « leur bien », pour ne pas les laisser couler en les disciplinant. Ce sont des sujets qui essaient de se soustraire à cette emprise, de transgresser le lien entre l'autorisé et le défendu. Ils mettent en doute le sens de l'entreprise éducative et, plus fondamentalement, la conception de la nature humaine qui en est à la base, celle qui considère l'homme comme un *Homo educandus*, une personne à éduquer, une personne à *ex-ducere* d'un état primordial, chaotique et déstructuré.

¹ M. Foucault, 1962 : Un si cruel savoir. *Critique*, 182, pp. 597-611.

Ces jeunes agissent, selon une belle expression de Ivan Illich, comme des « *refuzniks* » face à une réalité, celle de l'école et des institutions socio-éducatives, y compris celles qui s'occupent des loisirs légitimes et reconnus. Leur présence nous oblige à nous interroger sur le rôle de ces agents qui définissent ce qu'est un besoin éducatif et qui en certifient l'existence, ainsi que sur le double ou triple rôle de ces professionnels qui non seulement prescrivent les besoins mais qui aussi administrent et supervisent les remèdes pour les satisfaire.

JEUNES ET DÉLINQUANCE

Nicolas Queloz, professeur de droit pénal et de criminologie, Université de Fribourg

1. Introduction

« Si la physiognomonie devient ce que Lavater en attend, on pendra les enfants avant qu'ils n'aient commis les actes qui méritent la potence », disait le physicien allemand Georg Christoph Lichtenberg à la fin du XVIII^e siècle¹.

« Il semble que dans la conjoncture actuelle, on puisse considérer que dans un grand nombre de pays, la délinquance juvénile constitue pour diverses raisons un grave problème social », déclarait en 1960 le Secrétariat des Nations Unies².

Si nous mettons ces deux citations en exergue de cette contribution en l'honneur de notre ami Michel Vuille – qui n'en sera pas étonné puisqu'il a toujours œuvré lui-même à désenflammer les discours sur le problème social de la jeunesse –, c'est pour illustrer que le problème de la délinquance des jeunes est un thème récurrent de l'histoire des sociétés modernes. « *L'enfant comme problème social est un produit du XIX^e siècle. Pour les philanthropes [d'alors], la protection de l'enfance* », tout particulièrement la protection de l'enfance « abandonnée et vicieuse », « *importe autant qu'une préservation sociale. L'objectif [...] est de couper à la racine un mal qui pourrait évoluer en rébellion ou en crime* » (Ruchat, 1993, 8).

Au XX^e siècle, c'est surtout depuis les années 1920 que la délinquance juvénile n'a cessé de constituer un leitmotiv constant des discours publics sur la jeunesse. Et ces discours ont régulièrement eu une forte intensité guerrière, puisque nous avons constaté (cf. Queloz, 1988) que la délinquance juvénile a souvent été décrite comme un fléau, une calamité qu'il faut dépister, combattre et même éradiquer avec énergie. Si le débat s'était un peu calmé au début des années 1990 (puisque, d'une façon générale, dans les pays occidentaux, les courbes de la délinquance des jeunes y étaient restées stables, voire avaient diminué), en revanche il s'est à nouveau enflammé depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000.

¹ Phrase parue dans les *Aphorismes* publiés après la mort de Lichtenberg.

² *Nouvelles formes de délinquance juvénile : origine, prévention et traitement*, Rapport du Secrétariat général de l'ONU en vue du 2^e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, New York, 1960 (A/CONF. 17/7).

Paraphrasant Bourdieu (« *La jeunesse n'est qu'un mot* », 1980), Roché (2001) a alors écrit : « *La délinquance n'est qu'un mot...* » ! Par ces mots, ces deux auteurs ont voulu souligner que ni la jeunesse, ni la délinquance ne sont des entités homogènes, mais au contraire diverses, singulières, à plusieurs facettes, voire éclatées et qu'elles sont si difficiles à déchiffrer et à catégoriser qu'il est indispensable d'exercer dans leur étude une vigilance critique constante.

La mise en pratique d'une telle vigilance est l'un des grands mérites de Michel Vuille, en particulier dans le champ de la sociologie de la jeunesse.

2. Délinquance des jeunes : définition

La variété des comportements réalisés par des jeunes et qui frappent l'attention sociale (*auffällige Verhalten*) est très vaste : conduites marginales, déviantes, oppositionnelles, contre-culturelles, délinquantes, anti-sociales, etc.

Pour délimiter notre champ d'étude, nous retiendrons le cadre légal suivant de la délinquance juvénile : *ensemble des comportements de transgression des lois, commis par des mineurs ou des personnes âgées de moins de 18 ans.*

Etre un *jeune délinquant*, c'est donc, pour nous, avoir commis un acte de violation d'une loi pénale. Ce n'est donc pas un état, une qualité ou une nature particulière (mauvaise, criminelle, anti-sociale), définition que nous rejetons car elle relève d'un jugement de valeur moral.

3. Enseignements récents de la recherche relative à l'évolution de la délinquance des jeunes

3.1. Aspects quantitatifs : le combat des chiffres de la délinquance juvénile

1) Nous disposons généralement des sources suivantes (malgré les difficultés d'accès aux données, de fiabilité des données, de comparaison des données d'une année à l'autre ou d'un pays à l'autre, etc.) :

- Les *statistiques officielles*, produites par les principales instances de la justice pénale (des mineurs), à savoir surtout :
 - les données enregistrées par la police : nombres d'infractions connues et de suspects identifiés ;
 - et les données fournies par les juges et tribunaux : nombre d'infractions sanctionnées et nombre de mineurs condamnés.

- Les *données officielles* ou *empiriques* produites par deux types de sondage :
 - les sondages de délinquance auto-révélée, régulièrement réalisés auprès des adolescents depuis les années 1970³ et auxquels on demande s'ils admettent avoir commis des infractions (énumérées dans une liste) et combien de fois au cours d'une période donnée (l'année dernière ou une fois dans leur vie) ;
 - les sondages dits de victimisation, qui ne nous renseignent plus sur les actes commis mais sur les infractions (types, nombre) dont ont été victimes des mineurs au cours d'une période donnée (éventuellement aussi sur les infractions dont ont été victimes des adultes et qu'ils attribuent à des auteurs mineurs).

2) Si les relations entre ces deux grandes sources de données (officielles et officieuses) relatives à la délinquance ont soulevé bien des débats et polémiques dans les années 1970-80, elles ne sont plus problématisées aujourd'hui ; au contraire, nous savons désormais qu'elles se complètent et nous renseignent aussi bien sur les deux parties de *l'iceberg de la délinquance* (partie immergée et partie émergée : cf. figure 1) que sur les phénomènes de sélection entre les diverses instances du système pénal.

La figure 1 nous montre que la *délinquance auto-révélée* des adolescents est :

- un phénomène de masse ;
- généralisé à l'adolescence, qui concerne 85 à 90% des garçons et 65 à 75% des filles⁴ ;
- constitué de formes très variées de délinquance ;
- qui sont en grande partie consciemment ignorées ou tolérées ;
- et généralement limitées à la période de l'adolescence.

La délinquance constitue ainsi un mode de socialisation, massivement utilisé par les adolescents (80 à 85% d'entre eux) pour apprendre les règles du jeu social et y découvrir les normes légales, l'excitation de leur transgression et, éventuellement, la réaction et le contact avec l'autorité et les instances de réaction sociale. La délinquance fait donc partie de « *cette mise à l'épreuve des règles grâce à laquelle chaque sujet, dans une sorte de vérification nécessaire des limites de tolérance sociale, sonde et valide tout autant la nécessité que la légitimité des normes* » (Fréchette/LeBlanc, 1987, 41).

On sait aussi que la délinquance officiellement enregistrée (ou judiciaire) des adolescents est surtout due :

- à un petit nombre d'adolescents,
- qui ont commis des infractions à répétition,
- et un certain nombre d'actes graves, notamment :
 - contre les personnes
 - et/ou de trafics illégaux (drogues, objets volés, etc.).

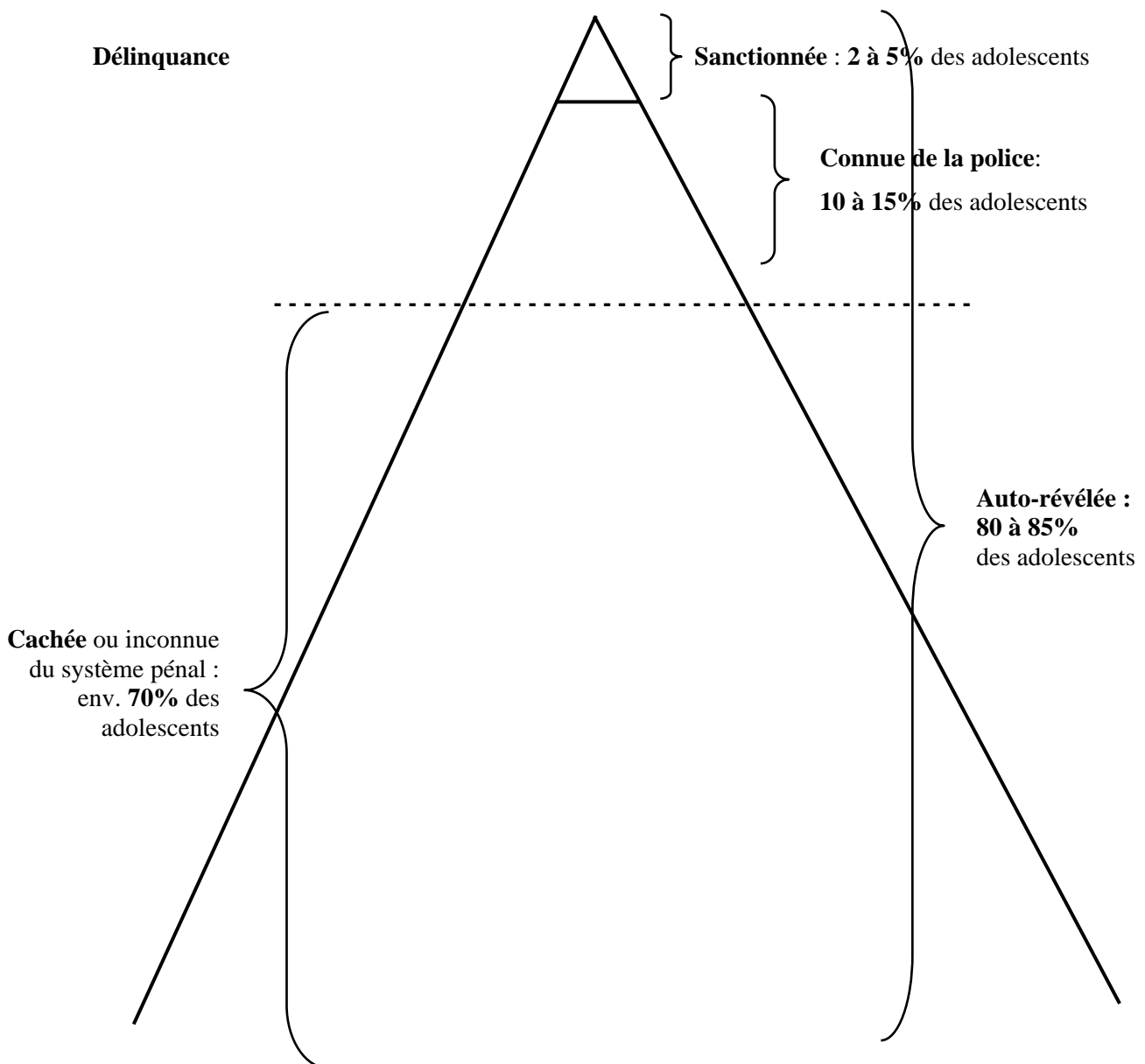
³ Des sondages de délinquance juvénile auto-révélée ont depuis lors été menés notamment en Allemagne, Angleterre et Pays de Galles, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande du Nord, Italie, Nouvelle Zélande, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, USA (divers Etats).

⁴ En revanche, les filles ne représentent que 18% des jeunes qui font l'objet d'une sanction de la justice des mineurs en Suisse.

Ainsi LeBlanc (en 2003) confirme les données de Wolfgang relevées à Philadelphie en 1972 et selon lesquelles :

- 6% des adolescents d'une même cohorte de naissance
- sont responsables de 52% de la délinquance juvénile enregistrée par la police
- et de 66% de toutes les atteintes contre les personnes.

Figure 1 : L'iceberg de la délinquance des jeunes (âgés de 14 à moins de 18 ans)



Enfin, une comparaison entre adolescents et adultes (du point de vue des proportions de délinquance cachée et de délinquance judiciarisée) permet de constater que le filet de contrôle social est :

- plus serré ou plus étroit,
- et jusqu'à sept fois plus dense ou « efficace » (ratio condamnés par la justice/enregistrés par la police) face aux adolescents que face aux adultes.

3) En ce qui concerne l'évolution de la délinquance auto-révélee des adolescents, un sondage suisse récent de Killias et al.⁵, mené en mai 2003 auprès de 2650 élèves (de 14-16 ans) des classes de 8^e et 9^e années scolaires du canton de Vaud (dans les districts d'Echallens, de Morges et de Vevey) nous indique :

- que le taux de prévalence de la *délinquance auto-révélee* est en nette augmentation par rapport au sondage suisse mené en 1993⁶ :
 - 85,2% des répondants admettent avoir commis au moins deux fois des actes de délinquance (en tout, contre 79% en 1993) ;
 - 31,3% des répondants admettent avoir commis au moins deux fois des actes de violence (lésions corporelles (11,5%), voies de fait dans les espaces publics, menaces, brigandage, racket, incendie) ;
- que le *taux de victimisation* est aussi en nette augmentation par rapport aux données de 1993 :
 - 54% des répondants disent avoir été victimes d'actes de violence à l'école (ou *bullying* : avoir été frappés, menacés, extorqués, victimes de dommages contre les biens ou harcelés sexuellement) ;
 - entre les données relatives à l'année 1993 et celles de l'année 2003, le taux de victimisation a augmenté pour les actes suivants :
 - brigandage : le taux a passé de 1,5 à 5,7% ;
 - lésions corporelles : le taux a passé de 5,9 à 8,1% ;
 - agression sexuelle : le taux a passé de 1,2 à 4,5%.

3.2. Aspects qualitatifs de l'évolution de la délinquance des jeunes

1) En ce qui concerne les *types* ou *catégories d'infractions* commises par les adolescents, on peut relever les grandes tendances récentes suivantes :

- à un extrême (d'une distribution du type courbe de Gauss) : plus d'incivilités, à savoir d'injures, de tags et d'actes de vandalisme, d'infractions légères de la circulation routière, etc. ;
- à l'autre extrême : plus d'actes de violence contre les personnes, contre les autorités et d'infractions contre le patrimoine avec violence, ainsi que plus d'infractions liées aux stupéfiants, y compris le trafic ;

⁵ Lucia S., Killias M., Villetaz P., Les jeunes, les transgressions et l'insécurité : victimes et auteurs. In : *CRIMISCOPE*, Lausanne, Ecole de sciences criminelles, mars 2004.

⁶ Killias M. et al., Self reported juvenile delinquency in Switzerland. In : Junger Tas J. et al. (Eds.), *Delinquent Behaviour Among Young People in the Western World*, Amsterdam, Kluger, 1994.

- entre ces deux extrêmes : moins de vols (qui demeurent toutefois les actes de délinquance les plus fréquents commis par les jeunes).

L'augmentation des incivilités et des actes de violence peut notamment s'expliquer par la diminution de la tolérance sociale face à certains de ces actes et par l'accroissement de la part des filles dans la délinquance ; la croissance des actes de violence peut encore être attribuée à un plus grand usage d'armes (surtout des couteaux), à l'accroissement du phénomène de la délinquance en bandes et à un plus grand engagement de certains groupes de jeunes dans des trafics organisés (notamment, mais pas exclusivement, de stupéfiants).

2) En ce qui concerne les *auteurs* de la délinquance juvénile, les grandes tendances de ces dernières années – en Suisse et dans la plupart des pays occidentaux – sont les suivantes :

- une plus grande activité délinquante des adolescents et donc, contrairement aux idées reçues, pas de précocité marquée de l'âge d'entrée dans la délinquance : en Suisse, la part des enfants (de 7 à moins de 15 ans) est régulièrement décroissante parmi les mineurs jugés depuis 1995 ;
- une participation accrue des filles : en Suisse, la part des filles parmi les mineurs jugés et sanctionnés s'est accrue de 15% entre 1999 et 2003 ;
- une augmentation de la délinquance des jeunes étrangers : en Suisse, il s'agit des jeunes étrangers domiciliés en Suisse (+13,5% parmi les mineurs jugés entre 1999 et 2003, alors que la part des jeunes requérants d'asile et des mineurs étrangers non domiciliés en Suisse a diminué) ;
- plus de délinquance intra-groupe, c'est-à-dire commise au sein de la même communauté ou des mêmes minorités : Eisner⁷ a par exemple mis en évidence que les victimes de violence interpersonnelle commise par des jeunes Turcs à Bâle étaient elles-mêmes plus de deux fois sur trois de nationalité turque ;
- plus de délinquance commise en bande ; nous manquons de données relatives à la Suisse, mais Roché (2001), sur la base des données de sa recherche en France, constate :
 - que le vandalisme et les petits vols sont commis dans des groupes ou bandes instables, formés *hic et nunc* au gré des opportunités ;
 - que la consommation de stupéfiants est réalisée dans des groupes ou bandes plus stables, où les membres se connaissent mieux ;
 - que les activités délictueuses à risques, plus profitables (racket, brigandage), violentes (bagarres entre bandes, affrontements avec la police, émeutes) et de trafics organisés sont commises dans des groupes ou bandes de plus petite taille, plus stables et plus « sûrs », c'est-à-dire constitués de pairs qui se connaissent bien et, en principe, se font confiance.

3) Nous avons déjà mentionné ci-dessus que la délinquance, phénomène massif à l'adolescence, constitue un mode de socialisation et d'apprentissage des valeurs et normes sociales. Jacques Selosse (cf. Pain/Villerbu, 1997) a développé une *grille de lecture* particulièrement pertinente des diverses formes que peuvent prendre la confrontation, la négociation et le jeu des mineurs avec la loi, l'autorité et l'ordre social. Cette analyse l'a mené à distinguer parmi les actes délictueux des adolescents :

⁷ Eisner M., *Gewalt in der Schweiz*, Chur/Zürich, Verlag Rüegger, 1998.

- a) Les actes *d'insouciance* ou d'inobservation pure et simple de prescriptions, sans motivation particulière ; nous citerons comme exemple les inobservations nombreuses de règles de la circulation routière et de dispositions statutaires (relatives notamment aux limites d'âge pour accéder à certains biens ou services).
- b) Les actes *perturbateurs*, qui visent avant tout l'usage ou la jouissance des choses, frauduleusement (comme dans le cas de la resquille) ou non (vols d'usage de véhicules), la détérioration ou la destruction (comportant cette part des dommages à la propriété qui relève du vandalisme), ainsi que la plupart des atteintes à la paix publique.
- c) Les actes *dérogatoires*, qui constituent essentiellement un défi ou une provocation, une sorte de jeu brûlant avec les normes conventionnelles, morales et sociales, qui « *questionnent la hiérarchie des systèmes de valeurs* » et « *provoquent les statuts, les rôles et les modèles que les adultes assument ou se refusent d'assumer* » (Selosse, 1985, 428). Nous voyons comme exemple une part de délinquance routière répétitive, de délinquance acquisitive (vols), de délits liés aux drogues, etc.
- d) Les actes de *transgression*, par lesquels leurs auteurs parviennent à nuire à autrui, en s'appropriant ou en endommageant des biens, mais dont la finalité particulière pourrait bien être, comme l'interprète Selosse, « *la rencontre avec la sanction judiciaire et ses diverses modalités* ».
- e) Enfin, les actes *attentatoires* ou les atteintes empreintes de *contrainte* et de violence, qui mettent réellement en péril l'intégrité (physique, psychique ou sexuelle) et/ou la liberté des personnes.

Cette analyse interprétative permet de saisir « *que l'interpellation insatisfaisante des divers systèmes normatifs [...] conduit les adolescents à répéter leurs dérogations* ». En ce cas, la répétition ne se borne pas à être une reconduction pure et simple des mêmes actes, « *mais une prospection de nouveaux interdits* » pouvant éventuellement conduire certains individus jusqu'à la recherche de « *la loi naturelle, biologique : celle de la vie et de la mort* » (Selosse, 1985, 429), pour soi-même ou à l'encontre d'autrui. Pigeon (1991, 98), dans son étude menée en Suisse, soulignait également ce besoin de positionnement social face à ces actes d'interpellation de certains adolescents : « *Le jeune a besoin d'une réponse ; toujours ! L'action illicite en appelle à un dialogue licite. Le silence serait méprisant, destructeur, et inviterait d'office à un plus grand fracas. Besoin d'une réponse, mais pas forcément d'une peine* ».

Ainsi, lorsqu'une réponse n'est pas donnée par la ou les personnes qui sont en charge de l'autorité – et attention aux délégations d'autorité qui constituent des dénégations de responsabilité ! – ou lorsque cette réponse n'est pas considérée comme suffisante ou satisfaisante, les risques sont alors élevés d'une répétition et même d'une aggravation des actes d'interrogation par la transgression !

4. Evolution des sanctions prononcées par la justice des mineurs

1) Depuis les années 1980, les *textes légaux* ont rappelé avec force l'objectif prioritairement éducatif de la justice des mineurs et la nécessité, face à la délinquance des jeunes, de mettre en place des réactions sociales constructives, favorisant les alternatives à la privation de

liberté et, par conséquent, visant à éviter l'exclusion sociale. Les Règles de Beijing⁸, adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1985, et la Convention des Nations Unies relatives aux Droits de l'enfant, adoptées en 1989⁹, sont les instruments phares de cette politique de réaction sociale raisonnable à la délinquance des jeunes. Ces deux textes ont sans conteste influencé positivement les réformes du droit pénal et du système de justice des mineurs de nombreux pays du monde : c'est le cas en particulier de la nouvelle Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, adoptée par le Parlement suisse en juin 2003 et qui devrait entrer en vigueur à fin 2006 ou début 2007¹⁰.

2) Or, depuis une décennie, *le fossé se creuse* entre l'ouverture préconisée par ces textes de loi et la réalité quotidienne des décisions de la justice des mineurs : en effet, dans la plupart des pays occidentaux (en Europe, au Canada et, plus fortement encore, aux Etats-Unis), la justice des mineurs a durci le ton, a prononcé des sanctions plus sévères et, particulièrement, a fait un usage toujours plus marqué des peines privatives de liberté des adolescents. Elle l'a fait, d'une part, en réponse à l'augmentation des actes de violence commis par des jeunes et, d'autre part, en succombant à la demande de politique sécuritaire et de « tolérance zéro » réclamée par les partis politiques les plus conservateurs. En Suisse par exemple, alors qu'en cinq ans (de 1999 à 2003) le nombre d'adolescents (15, 16 et 17 ans) qui ont été sanctionnés par la justice des mineurs a augmenté de 15%, le prononcé des sanctions les plus sévères à leur égard (amende sans sursis, détention avec et sans sursis) s'est accru de 30%.

3) En outre, se pose de façon toujours plus vive la question d'une *justice des mineurs à deux vitesses*, c'est-à-dire ouverte et éducative à l'égard des jeunes qui sont bien intégrés et bien établis (autochtones et immigrés des deuxième et troisième générations), mais en revanche essentiellement répressive à l'égard des jeunes dont le statut de séjour et d'insertion sociale est précaire (cf. Queloz et al., 2005). Les peines privatives de liberté prononcées sans sursis sont l'expression la plus forte de ces réactions fermes, sévères et parfois discriminatoires. En Suisse par exemple, dans les condamnations à la détention sans sursis décidées par les juges des mineurs entre 1999 et 2001 (pour des adolescents de 15, 16 et 17 ans), il y avait un rapport :

- de 1 jeune Suisse envoyé en prison pour 3,5 jeunes étrangers domiciliés en Suisse,
- de 1 jeune Suisse pour 18,5 jeunes requérants d'asile,
- et de 1 jeune Suisse pour 23 jeunes étrangers sans domicile ni statut officiel d'immigration ou d'asile en Suisse.

Ces chiffres ne nous renseignent malheureusement pas sur le type de comportements de délinquance commis et pour lesquels des adolescents sont envoyés en prison. Toutefois, Giller (2005) montre qu'en Angleterre et au Pays de Galles, le taux d'emprisonnement des jeunes hommes noirs (âgés de 17 à 19 ans) est 5,5 à 6,5 fois plus élevé que celui des jeunes hommes blancs et cela pour les mêmes types d'infractions¹¹.

⁸ Le nom complet de ces règles finalisées lors d'une réunion qui a eu lieu à Pékin est : *Ensemble de règles minima des Nations Unies pour l'administration de la justice pour mineurs*.

⁹ Cette Convention a été ratifiée par la Suisse et est entrée en vigueur dans notre pays en mars 1997.

¹⁰ Pour une présentation détaillée de cette loi, cf. Bütikofer Repond/Queloz, 2004. Bien qu'elle prévoit, comme sanction la plus sévère, une peine de détention des adolescents (dès 16 ans révolus) jusqu'à 4 ans pour des crimes graves, pour le reste, cette loi élargit considérablement l'éventail éducatif des sanctions à l'égard des jeunes délinquants et renforce leurs droits dans la procédure pénale.

¹¹ Giller H., Challenges of ethnicity for the juvenile justice system in England, In : Queloz N. et al., 2005, 387-396.

5. Conclusion

Il y a malheureusement, dans nos sociétés vieillissantes, une peur des jeunes qui s'accroît. C'est regrettable, car la très grande majorité des jeunes adoptent des comportements qui n'ont rien d'inquiétant et, au contraire, qui sont très positifs, constructifs ou altruistes. Mais ne soyons ni naïfs, ni trop bienveillants ou indulgents : il est vrai aussi qu'une petite part des comportements des jeunes et de certaines bandes d'adolescents sont parfois très destructeurs et portent atteinte à des valeurs essentielles de la vie en société. A leur égard, des mesures fermes de rappel de ces valeurs et de précision des règles de bonne « convivance » doivent être prises, mais en évitant toute exclusion qui ne pourrait avoir que des effets contre-productifs.

Enfin, n'oublions pas ces mots célèbres de Franz von Liszt (un des « pères » du droit pénal moderne) qui déclarait à la fin du XIX^e siècle qu'« *une bonne politique sociale est la meilleure des politiques criminelles* » ! Dans cet esprit, nous devons vraiment veiller à ce que les actions de prévention et de réaction équilibrée face à la délinquance des jeunes ne soient pas emportées par la vague de la « tolérance zéro » et de la politique sécuritaire et répressive : puisque c'est à peine 0,12% de tous les jeunes de moins de 18 ans qui, en Suisse, sont sanctionnés pour des actes de délinquance vraiment grave ou « distinctive » (violence contre les personnes)¹², ne faussons donc pas toute la politique de la jeunesse – ni même la politique pénale – en nous focalisant uniquement sur cette toute petite fraction !

Références

- Bourdieu P., La jeunesse n'est qu'un mot, In : *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1980, 143-154.
- Bütikofer Repond F., Queloz N., Les principales caractéristiques de la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs, *Revue Pénale Suisse*, 2004 (Tome 122), 386-415.
- Debarbieux E., *L'oppression quotidienne. Recherches sur une délinquance des mineurs*, Paris, La Documentation française, 2002.
- Fréchette M., LeBlanc M., *Délinquances et délinquants*, Chicoutimi, G. Morin, 1987.
- LeBlanc M., La conduite délinquante des adolescents : son développement et son explication, In : LeBlanc M., Ouimet M., Szabo D., *Traité de criminologie empirique*, Montréal, PUM, 2003, 367-420.
- Pain J., Villerbu L.M., *Jacques Selosse : Adolescence, violences et déviances*, Paris, Ed. Matrice, 1997.
- Pigeon D., *Adolescences délinquantes*, Cousset, DeVal, 1991.
- Queloz N., L'évolution de la conception de la délinquance juvénile et de son contrôle à travers les Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, In : Walgrave L. (Ed.), *Changement de société et délinquance juvénile*, Leuven, Acco, 1988, 299-319.

¹² En 2003, ce sont 1729 mineurs (entre 7 et moins de 18 ans) qui ont été condamnés en Suisse pour des infractions de violence : ils représentent donc 0,12% des 1'419'100 jeunes de moins de 18 ans recensés en Suisse en l'an 2000.

Queloz N., Bütikofer Repond F., Evolution de la justice des mineurs en Suisse, *Déviante et Société*, numéro spécial « La justice pénale des mineurs en Europe », 2002, 3, 315-328.

Queloz N., En Suisse, le droit pénal des mineurs est-il adapté à l'évolution de la délinquance des jeunes ? In : Riklin F. (Ed.), *Jugendliche, die uns Angst machen – Délinquance juvénile : faut-il avoir peur des jeunes ?* Luzern, Caritas Verlag, 2003, 125-145.

Queloz N., Bütikofer Repond F., Pittet D., Brossard R., Meyer-Bisch B. (Eds.), *Délinquance des jeunes et justice des mineurs : les défis des migrations et de la pluralité ethnique – Youth Crime and Juvenile Justice : The challenge of migration and ethnic diversity*, Berne, Stämpfli, 2005.

Roché S., *La délinquance des jeunes*, Paris, Seuil, 2001.

Ruchat M., *L'oiseau et le cachot*, Genève, Editions Zoé, 1993.

Selosse J., La criminologie et les formes de la délinquance juvénile, *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1985, 4, 420-435.

Soto Hardiman P., Jones S., McAdam S., Hallsworth S., Allain A., *Les jeunes et l'exclusion dans les quartiers défavorisés : s'attaquer aux racines de la violence*, Tendances de la cohésion sociale, N° 8, Strasbourg, Editions du Conseil de l'Europe, 2004.

Vuille M., Violence ordinaire et insécurité : Intervention dans l'école secondaire genevoise : élèves de 12 à 15 ans, In : *Education et vivre ensemble*, SRED, Cahier n° 9, 2002, 157-177.

JEUNES ET MODES DE VIE : APPROCHE BIOGRAPHIQUE

Johanna Rolshoven, professeur Volkskundliches Seminar, Zürich

Passage - Moratoire - Retraite

Permettez-moi, lors de cette rencontre festive, d'élargir la notion d'approche biographique à une réflexion adaptée au motif de ce jour qui est le *passage à la retraite*. Représentante d'une science de la culture du quotidien et spécialisée dans les approches de l'implicite, j'avoue que ces espaces intermédiaires attirent particulièrement mon attention¹.

Le départ à la retraite est une formule qui suggère qu'il y a un lieu de départ et une destination, comme pour désigner un passage sans pour autant être précis ni sur le point d'arrivée, ni sur l'entre-deux. Le passage à la retraite connote et désigne un déplacement, et mon collègue ethnologue Martin de la Soudière me vient en aide :

« Une marche vers ailleurs (à côté, là-bas, plus loin, plus haut...), une enjambée, un cheminement, un processus de transformation en train de s'opérer, et non déjà effectué ; en même temps que le lieu où s'effectue ce processus, sa trace ou son support, que ce soit au sens morphologique, spatial, géographique ou bien métaphorique. »²

Pour en rester au registre métaphorique, je vous invite à me suivre en parcourant brièvement un champ qui comprend la *retraite*, le *passage*, la *jeunesse* et la *recherche sur la jeunesse*.

La jeunesse comme passage

Jeunesse et passage sont deux notions ou phénomènes que l'on peut facilement faire concorder. L'adolescence est sans doute caractérisée par une accumulation de transits. Cette

¹ L'espace intermédiaire serait, selon notre définition, *la culture* en tant qu'entité dynamique et en transition permanente : ce que hommes, femmes, enfants et adolescent(e)s font, créent et produisent dans la vie quotidienne. Cette discipline nécessite des représentant(e)s passeur(e)s entre différentes disciplines, systèmes de pensée et culture. La *Volkskunde* (trad. *science du peuple* ou encore *folk-lore*) est, quant à ses origines, une spécialité des pays germanophones qui s'est vouée à la recherche notamment sur les traditions populaires. Aujourd'hui, elle s'occupe de l'analyse complexe de la culture quotidienne tout en concevant *culture as a whole way of life*.

² Martin de la Soudière : Le paradigme du passage. *Communications*, 79 (2000). Seuil, Passages. 5-31 : 5.

phase constitue en soi une période de vie explicitement définie comme transitoire et menant vers un but précisément fixé par « la société ».

L'adolescence comme « fin de l'enfance » et initiation à l'âge adulte, comme phase préparatoire à la vie professionnelle, est liée à des prises en charge successives de responsabilités individuelles. Le passage physique à la jeune femme / au jeune homme implique la prise en compte de leur propre corps, si difficile à gérer dans une société où sexualité et violence (aussi bien que les pulsions narcissiques ou épicuriennes) sont taboues. Le passage dans le domaine du social est au fond un exercice dans l'art « trinitaire » de *faire*, de *vivre* et de *défaire* des relations sociales en général et des relations amicales ou amoureuses en particulier.

Le départ de chez soi, la sortie du cocon familial (s'il y en a un) et le chemin vers l'indépendance marquent ce passage important que « les adultes », et notamment les chercheurs en sciences sociales, appellent une « identité sociale ».

Un autre passage important, et pourtant implicite dans ce processus d'acquisition d'une identité, est l'intégration dans une société hiérarchisée et une structure sociale apparemment injustes. Dans nos perspectives scientifiques sur les jeunes, nous avons tendance à oublier que notamment dans le cadre des institutions de formation, les jeunes opèrent le plus souvent en dehors et au-delà des appartenances de classe³ ; que leurs mécanismes d'inclusion et d'exclusion sont guidés par une certaine ferveur de justice⁴, cela dit, à condition bien sûr que tout se passe relativement bien, ce qui n'est pas toujours le cas.

Nous savons que c'est la recherche qualitative à vocation phénoménologique, avec son regard attentif et sensible (parfois microscopique) sur les biographies et les comportements, qui nous révèle en détail les aspirations et stratégies des jeunes, forcément négligées par les survols généralisants⁵.

Le moratoire de la jeunesse

Afin de cerner – de saisir théoriquement – l'espace intermédiaire de l'adolescence, il paraît profitable de regarder de près le concept interdisciplinaire du *moratoire*. Pensé par Rousseau, formulé en termes scientifiques par Erikson au cours des années cinquante⁶, ce concept fut intégré dans la sociologie de la jeunesse en Allemagne dans les années soixante par Jürgen Zinnecker, pionnier au sein des sciences de l'éducation. Ce concept du moratoire de la jeunesse a été développé pour décrire l'adolescence comme une institution sociale à la fois fonctionnelle et significative à l'égard de la modernité avancée. Le moratoire décrit l'adolescence comme passage : un espace liminal - libertaire à certains égards - qui accorde symboliquement une espèce de « report d'échéance ». Pierre Bourdieu a parlé, au sujet de la culture de la jeunesse dans les couches supérieures des années septante et quatre-vingts en

³ Jürgen Zinnecker : *Jugendkultur 1940-1985*. Opladen 1987, 314.

⁴ Gisela Unterweger : *Klasse und Kultur. Verhandelte Identitäten in der Schule* : (Hg. Uely Gyr, Johanna Rolshoven). Zürich 2002.

⁵ Cf. Johannes Moser : *Kulturanthropologische Jugendforschung*. In : ders. (Hg.), *Jugendkulturen. Recherchen in Frankfurt am Main und London*. Frankfurt/M. 11-57 ; Dorle Dracklé : *Kulturelle Repräsentationen von Jugend in der Ethnologie*. In : dies. (Hg.) *Jung und wild. Zur kulturellen Konstruktion von Kindheit und Jugend*. Berlin, Hamburg 1996, 14-53.

⁶ *Le moratoire psychosocial* selon Erik Erikson.

France, d'une « irresponsabilité provisoire » : « *une sorte de no man's land social, ils sont adultes pour certaines choses, ils sont enfants pour d'autres, ils jouent sur les deux tableaux* »⁷.

Appliqués à l'adolescence comme passage biographique, ces propos s'avèrent fort fructueux et nous libèrent d'une perspective dominée par un certain « pessimisme culturel » considérant les jeunes soit comme la cause d'un risque soit comme les victimes d'un risque. Cette perspective est celle des institutions préservant les intérêts de l'Etat, garantes du bon fonctionnement de la société : le regard clinique et le regard criminaliste d'un côté, le regard protecteur et prévoyant de l'autre, qui durant le XX^e siècle, se sont pour ainsi dire attribués « la cause » des jeunes ou plus précisément, la conception scientifique de l'adolescence.

Il ne s'agit pas de nier que le comportement déviant d'un jeune, qui teste les limites du possible, du socialement accepté, ne soit pas problématique pour une société et ses institutions. Ces dernières y sont pour garantir l'ordre et le fonctionnement du système et la sécurité des individus. A côté de cette vision à court terme, le concept ethnologique du « moratoire » vise beaucoup plus les effets et fonctions à moyen ou à long terme ; en outre, il comprend une dimension historique permettant de relativiser le contemporain. Sans vouloir analyser en détail ces phénomènes et implications familiers et connus, je n'insisterai ici que sur un aspect précis : la valeur indispensable de la marginalité ou liminalité pour la continuité d'une société. Le profit individuel d'un « no man's land de l'adolescence » est hautement fonctionnel pour une société, il est même une condition indispensable pour sa continuité⁸.

Cette thèse n'est pas nouvelle, nous la trouvons aussi bien chez Arnold van Gennep⁹ que chez les théoriciens contemporains de la jeunesse¹⁰. En tant qu'espace-tampon entre l'ancien et le nouveau, le moratoire constitue un terrain favorable aux innovations. Il se prête à l'exercice du soi et contribue à la fabrication de l'ego : *die Erprobung der Selbstgestaltung*, ce qui constitue la part constructive du jeune homme et de la jeune fille dans la formation de leur identité sociale.

Les coordonnées de l'espace liminal¹¹ - *Youth is a place on the margin*

La *liminalité* dans sa première définition donnée par Victor Turner¹² (comme par de nombreuses études à ce sujet qui ont suivi) désigne le lieu de l'expérience communautaire, de la *licence* des relations existantes (le *licenciement* du social), de libération, mais aussi le lieu du risque, de l'arbitraire, du fortuit. La marginalité concède une certaine ouverture, un espace libre. Ce que Turner a défini à travers l'expression « carnavalesque » signifie en fait

⁷ Pierre Bourdieu : La jeunesse n'est qu'un mot. In : *Questions de sociologie*. Paris 1984, 143-153 : 145.

⁸ Le principe du moratoire comme condition de l'existence de l'Etat-nation. Voir aussi Arjun Appadurai : *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*. Mineapolis, London 1996, 189ff.

⁹ Arnold van Gennep (professeur occupant le première chaire d'ethnographie en Europe à l'Université de Neuchâtel) : *Les rites de passage*. Paris 1981.

¹⁰ Comme par exemple Dieter Baacke, Wilfried Ferchhoff : *Jugend und Kultur*. In : Heinz-Hermann Krüger (Hg.), *Handbuch der Jugendkultur*. Opladen 1993, 403-454 : 412.

¹¹ Cf. Béatrice Schuhmacher : *Ferien. Interpretationen und Popularisierung eines Bedürfnisses*. Schweiz 1890-1950. Wien 2000, 369-381.

¹² Victor Turner : *From Ritual to Theatre. The Human Seriousness of Play*. New York 1982 ; idem : *The Anthropology of Performance*. New York 1987.

l'annulation successive des règles sociales, le renversement des normes et l'ouverture sur un monde utopique.

Cet espace d'entre-deux se présente comme espace de possibilités aussi bien que de tensions¹³. Le pas entre *perdre* et *gagner* est douloureux et peu sécurisant. Dans ce cheminement, notre culture ne prête guère son assistance, car on « nous apprend à adhérer, à nous engager », mais « on ne nous prépare pas à nous déprendre, à nous désengager »¹⁴. La plainte face au progrès est aussi la plainte associée à une déritualisation et à la perte de prescriptions sociales.

Avec Henri Michaux, le passage (comme lieu social du liminal) « prépare l'accès à une autre chose, à une autre attitude, à un nouvel 'à venir' sous toutes ses formes... »¹⁵. Moment fugitif ou interruption – dans toute son ambivalence qui lui est intrinsèque –, le *passage* signifie désidentification en même temps qu'identification¹⁶. Il peut donc être vu comme la condition nécessaire du progrès existentiel qui dépend de cette dynamique.

Jeunesse aujourd'hui - mutation rapide

Ces réflexions autour du moratoire comme entité socialement fonctionnelle impliquent une définition de la jeunesse comme espace social (dans le sens de Henri Lefèbvre ou de Maurice Merleau-Ponty)¹⁷. Même si la jeunesse ne se définit pas prioritairement en termes d'espace physique, elle s'y articule pourtant à travers de nombreuses pratiques culturelles. A ce besoin d'espace que la jeunesse manifeste, la société ne réagit que lourdement, elle a du mal à le lui concéder¹⁸. Nos travaux ethnographiques et proches de situations quotidiennes en témoignent. Citons deux exemples d'une certaine expression discursive à propos de conflits se situant dans l'espace public : d'une part, la pratique des graffitis et tags¹⁹ et, d'autre part, la pratique de *traîner* d'une façon plus ou moins ostentatoire, de l'ennui provoquant l'indignation de l'adulte²⁰.

Le concept du moratoire se veut être voie d'accès à la lecture, ou au déchiffrement, de ces conflits. Ils nous révèlent qu'au fond d'elle-même, « la société » voit la jeunesse comme un groupe à civiliser et à socialiser. Nous la dissocions comme si elle n'était pas *Nous*. La jeunesse, c'est *l'Autre*. Elle doit être notre avenir, nous la souhaitons donc meilleure ; nous l'imaginons via diverses projections, mais elle ne peut être que notre miroir. C'est pour cela que nous sommes déçus.

¹³ Johanna Rolshoven : Gefährliche Uebergänge. Exkurs über Freuden, Gefahren und gesellschaftliche Nützlichkeit des « Passagenraumes ». In : *Kuckuck. Notizen zu Alltagskultur und Volkskunde* 1 (2000) (Graz), 34-38.

¹⁴ M. de la Soudière : *Le paradigme du passage*, p. 8.

¹⁵ Cité d'après *ibid.*, p. 7.

¹⁶ *Ibid.*, p. 8.

¹⁷ Cf. J. Rolshoven : Von der Kulturraum- zur Raumkulturforchung. Theoretische Herausforderungen an eine Kultur- und Sozialwissenschaft des Alltags. In : *Zeitschrift für Volkskunde* II, 189-213.

¹⁸ Cf. Klaus Schmals : Raumbezüge der Jugend - Jugend in der Raumsoziologie. In : Claus J. Tully (Hg.), *Erziehung zur Mobilität. Jugendliche in der automobilen Gesellschaft*. Frankfurt/M.u.a. 1999, 67-83.

¹⁹ Cf. Michel Vuille : *Geneva Hip-Hop*. In : *Tags & grafs à Genève*. Genève 1992.

²⁰ Voir à propos de ce sujet important encore guère traité : Franziska Bürgi, Elisanna Nuotclà : *Hängen. Protest, Zwang oder Lebensstil ?* (ms. Seminararbeit im Rahmen der Veranstaltung *Jugendkulturen*, J. Rolshoven WS 2003/04, Volkskundliches Seminar der Universität Zürich). Zürich 2004.

Certes, la mutation rapide de la société, dont il est question dans le cadre thématique de cette rencontre, rend la vie difficile non seulement aux jeunes, mais aussi aux chercheurs et spécialistes de la jeunesse qui sont à la recherche d'un nouveau paradigme caractérisant les manifestations de la première génération du XXI^e siècle. Eux aussi sont – à part le déficit théorique qu'on déplore – confrontés à la « pédagogisation », à la criminalisation²¹, à la moralisation de la jeunesse comme une espèce de « revenant discursif ». Le concept du moratoire semble pourtant nous promettre un antidote à la stigmatisation conceptuelle inhérente à ces perspectives normatives. Il permet de penser la jeunesse comme « époque » biographique *normale*.

Je reviens – à la fin de mon propos – à l'idée d'un moratoire de la retraite²², que j'aborde par un conseil de Daniel Sibony :

« On peut souhaiter à l'adulte de connaître, même sur le tard, des points d'adolescence, de n'en avoir pas fini avec ce mode d'être précaire, cette vacillation d'entre-deux, avec ces façons un peu brusques de faire le vide pour qu'autre chose apparaisse. »²³

Ce moratoire, appliqué à la retraite, qu'est-ce alors ?

Une *marge*, nous dit l'ethnologue, une « situation de lisière », un « tiers état »²⁴.

Un *processus*, nous dit le sociologue, et, pour être plus précis, un processus de localisation²⁵, mais – et ceci désigne toute l'ambivalence du moratoire, son caractère liminal – d'une localisation dont le but précis reste inconnu.

Une *capacité*, nous dit Mario Erdheim, à symboliser les questions existentielles, ces questions fondamentales liées à la condition humaine²⁶.

Un *temps*, nous dit Erik Erikson, un temps qui se prête à la transgression²⁷.

Un *lieu*, nous dit Angela McRobbie, producteur de significations²⁸.

²¹ Voir dans le contexte d'une conception du « passage », la définition intéressante du « délinquant » par Michel de Certeau : *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*. Paris 1990, p. 190.

²² « Das Modell des Moratoriums postuliert [...], dass die Auszeit nicht an Lebensalter oder Statuspassagen gebunden ist, sondern vielmehr an die Selbstzuschreibung, Jugendlicher zu sein. » Cf. Heinz Reinders, Elke Wild : Adoleszenz als Transition und Moratorium. In : dies. (Hg.), *Jugendzeit - Time Out ? Zur Ausgestaltung des Jugendalters als Moratorium*. Opladen 2003, 15-36.

²³ Daniel Sibony : *Entre-deux. L'origine en partage*. Paris 1991, p. 242, cité par Martin de la Soudière : *Le paradigme du passage*, p. 12.

²⁴ Martin de la Soudière, *ibid.*, p. 14.

²⁵ Jürgen Zinnecker : *Jugend als Moratorium. Essay zur Geschichte und Bedeutung eines Forschungskonzeptes*. In : Heinz Reinders, Elke Wild (Hg.), *Jugendzeit - Time Out ?* Opladen 2003, 37-64.

²⁶ Mario Erdheim : *Die Symbolisierungsfähigkeit in der Adoleszenz*. In : Dorle Dracklé (Hg.) *Jung und Wild*. Berlin, Hamburg 1996, 202-224.

²⁷ Erik Erikson : *Jugend und Krise. Die Psychodynamik im sozialen Wandel*. Stuttgart [1968] 1974, 161f : « Ein Moratorium ist eine Aufschiebperiode [...], die durch selektives Gewährenlassen seitens der Gesellschaft und durch provokative Verspieltheit seitens der Jugend gekennzeichnet ist [...]. Das Moratorium kann eine Zeit zum Pferdeshenken oder der Suche nach einer Vision sein [...]. »

²⁸ Angela McRobbie : *Shut Up and Dance. Jugendkultur und Weiblichkeit im Wandel*. In : SPoKK (Hg.), *Kursbuch Jugendkultur*. Frankfurt/M. 1997, 192-206 : 192.

Un *espace*, devrait ou pourrait dire le pédagogue, un espace dépedagogisé et auto-poétique. Si, finalement, l'objectif précis du moratoire doit rester inconnu, il y a pourtant un but idéal, une raison d'être du moratoire, qui est le renouvellement de soi²⁹.

Perspectives

Il me reste, au terme de cet exposé, à formuler trois vœux comme dans les contes de fées. Tout d'abord, des vœux adressés à la recherche sur les jeunes, pour lui souhaiter :

- plus de pluridisciplinarité ;
- moins de pédagogie, ce qui signifie conceptualiser l'espace d'auto-socialisation comme principe créateur de la culture, comme moteur de la culture ;
- une attention accrue aux articulations entre les sexes : à la catégorie du genre incombe une valeur explicative clef à l'égard des cultures de jeunes.

Et ensuite, *last but not least*, les trois vœux adressés à Michel Vuille : un bon moratoire auto-poétique, dépedagogisé et renouvelant...

²⁹ Martin de la Soudière : *Le paradigme du passage*, p. 14.

SPLENDEURS ET MISÈRES DE LA JEUNESSE SOUS LE RÈGNE DU NOUVEL ESPRIT DU CAPITALISME¹

*Franz Schultheis, professeur et directeur du Département de sociologie,
Université de Genève*

Parler de la jeunesse sous le signe de la « précarité » ne semble guère aller de soi en ce qui concerne nos sociétés capitalistes avancées. Ne vit-on pas à une époque où l'état de jeune semble incarner l'image idéal-typique même du consommateur heureux et accompli, et devenir sous le leitmotiv de l'« éternel jeune » une sorte de norme incontournable pour la mise en scène de la vie quotidienne pour tout un chacun ? Ne vivons-nous pas une sorte d'âge d'or des jeunes, époque où la jeunesse semble représenter l'âge doré du cycle de vie que l'on essaye de faire durer le plus longtemps possible ?

Cette fantasmagorie sociale d'une « société juvénile » représente certes un « mythe », mais il s'agit, comme dirait Bourdieu, d'un mythe « bien-fondé », ancré dans une réalité économique, sociale et culturelle, dans laquelle et pour laquelle il semble remplir des fonctions essentielles, et s'enraciner dans une conscience collective et une mentalité sociale qui semblent en faire un élément-clé des visions et divisions du monde social à l'époque de la modernité tardive.

Si l'on veut parvenir à une objectivation sociologique de cette idéalisation collective de l'état de jeune dans nos sociétés actuelles, il ne suffit donc pas d'entamer une polémique dénonciatrice quant à la « fausse conscience » sociale et au caractère idéologique de cette vision du monde, mais il faudra essayer de mettre en lumière les dessous des images sur papier glacé caractéristiques des représentations collectives dominantes de la jeunesse et faire voir leur face cachée².

¹ Cette contribution écrite en hommage au collègue et ami Michel Vuille poursuit un échange d'idées entamé avec lui lors d'un colloque organisé à l'Université de Neuchâtel en novembre 2000 autour de la thématique « Précarité de jeunes et crise de la société salariale » et poursuivi depuis lors dans le cadre d'un séminaire de recherche et de réflexion sociologiques animé ensemble à l'Université de Genève.

² Les réflexions sociologiques présentées ci-dessous ont été développées dans le contexte de plusieurs projets de recherche dirigés par l'auteur, tels que « La précarité des jeunes en Europe et la mise en pratique d'une politique de lutte européenne contre l'exclusion économique et sociale des jeunes » (*Targeted Socio-Economic Research* de l'U.E. ; 1998-2001) ; « Les nouvelles formes de gestion publique de la déviance en Europe » (*Targeted Socio-Economic Research* de l'U.E. ; 1999-2001) ; « Un contrat rompu. La transformation d'une grande entreprise suisse et ses conséquences sociales » (recherche menée pour le compte de l'entreprise concernée ; 1999-2000) et « *Sozioanalyse gesellschaftlichen Leidens* » (recherche financée par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* ; 2001-2003).

La précarité des jeunes : constantes anthropologiques et logiques de reproduction sociale

Rappelons d'abord que la notion de « jeunesse » était, jusqu'à une époque toute récente, enjeu de représentations sociales et de connotations sémantiques peu favorables et peu enviables. Dans toutes les sociétés traditionnelles connues, et même encore à l'époque des sociétés capitalistes « classiques », l'état de jeune est représenté en général de façon négative, comme un état de manque et d'absence ou, s'il l'on veut, comme une sorte de « salle d'attente » dans laquelle des individus encore « incomplets » ou non accomplis attendent leur tour. Etre jeune rime, dans toutes les sociétés connues en dehors de nos sociétés capitalistes avancées, avec incertitude, dépendance, vulnérabilité, tutelle, domination, faiblesse, indétermination, servitude, soumission, etc. Autrement dit, le champ sémantique caractéristique de ce concept nous renvoie à une image globalement négative, à un état d'existence sociale précaire à tous points de vue. On pourrait donc parler de la jeunesse comme d'une catégorie sociale caractérisée par une précarité constitutive et pluriformelle.

Cette précarité des jeunes se manifeste d'abord à travers la dépendance totale du nouveau-né d'une prise en charge par l'entourage social, dépendance extrêmement durable si l'on compare l'être humain avec d'autres espèces animales. Cette constante anthropologique d'une dépendance accrue, loin de représenter un handicap pour notre espèce, constitue selon un large consensus des sciences humaines et sociales, tout au contraire, un avantage évolutif énorme, étant donné que l'être humain totalement vulnérable pendant une longue période après sa naissance se trouve pris en charge par une sorte d'« utérus social » (Portmann) dans lequel il va être soumis à un lent et long processus de socialisation. A travers celui-ci, la transmission intergénérationnelle de l'héritage collectif en savoirs et savoir-faire, et donc la reproduction culturelle caractéristique de l'être humain se joue. Il reste que cet état de dépendance totale « pour le meilleur et pour le pire » fait de la « jeunesse » un état très vulnérable et risque de l'exposer à toutes sortes de maltraitances, de négligences et de souffrances.

Puis, être jeune signifie traditionnellement un manque d'accomplissement d'un être encore en voie de formation et de qualification ou, négativement exprimée, l'absence d'un niveau de compétences physiques et/ou intellectuelles nécessaires pour être reconnu comme un membre à part entière d'une société donnée. Rappelons que nos sociétés contemporaines ont donné à l'état de jeune la forme d'un moratoire socio-économique protégé de plus en plus long, faisant souvent durer l'âge social de « jeune » jusqu'à un âge biologique où l'individu concerné aurait pu accéder depuis un bon moment déjà aux droits et aux devoirs de l'âge adulte (activité économique, création d'une famille et d'un foyer, rôle « public » à jouer dans la vie sociale, etc.). Cet état de non-accomplissement et de dépendance semble aller de pair avec une absence totale ou partielle d'accès autonome aux ressources essentielles de la vie économique, sociale et culturelle. Eu égard aux conditions de vie des sociétés traditionnelles, être jeune veut dire, tout d'abord, ne pas disposer d'un patrimoine, ne pas être propriétaire, manquer d'autonomie et d'autodétermination en restant dépendant d'un chef de famille. Cette absence d'autonomie matérielle sous forme de propriété individuelle semble caractériser en même temps l'état de jeune dans sa totalité. Faute d'être propriétaire d'un patrimoine, il ne peut être propriétaire de lui-même, étant donné que l'autonomie matérielle offre seule la condition essentielle à l'autonomie personnelle (la « propriété de soi », comme l'appelle Castel), dont l'absence rime avec dépendance, tutelle et soumission à un maître. Etre jeune veut dire attendre son tour, attendre le moment où le *pater familias* se retire des affaires, pour pouvoir

prendre sa place, son nom et son honneur en tant que capital symbolique accumulé par les générations précédentes.

Etre jeune ressemble donc à être placé dans une file d'attente dans laquelle on trouve des aspirants privilégiés – les fils aînés favorisés par le principe de primogéniture – à côté de victimes structurales, à savoir les fils cadets qui semblent prédestinés au rôle d'éternels « jeunes » en restant exclus de l'accès au patrimoine et par là même du statut d'hommes libres, mais aussi les filles qui traditionnellement ne jouent qu'un rôle « passif » dans le jeu de la reproduction familiale.

Jusqu'à l'époque de la Révolution Française, les jeunes étaient presque totalement démunis de droits subjectifs, et toute leur existence sociale semblait se définir par l'intermédiaire du *pater familias* dont l'autorité était à tel point un « absolu » que l'enfant pouvait à tout moment être rejeté pour faute par la volonté du père et perdre tout droit d'appartenance et de succession familiales. Etant donné que l'idée d'un lien familial indissoluble correspond à une invention juridico-politique très récente et prend forme pour la première fois dans les codes civils modernes, dès l'année 1804, à travers le principe de l'obligation alimentaire durable et inaliénable, le jeune était soumis, jusqu'à une époque très proche encore, à un régime quasi-féodal sous lequel il devait obéissance et soumission inconditionnelles en contrepartie de la protection et de la prise en charge familiale, et de l'espoir de pouvoir un jour succéder au *pater familias*. L'état de jeune se définit donc traditionnellement de façon négative et en tant qu'absence de statut social propre, de droits subjectifs et de reconnaissance sociale.

Rappelons que cet état de tutelle et d'existence sociale par procuration pouvait durer longtemps sous les conditions de reproduction intergénérationnelle caractéristiques des sociétés traditionnelles. Devant attendre la disparition ou le retrait volontaire du *pater familias*, le successeur se voyait contraint de patienter souvent jusqu'à un âge avancé pour pouvoir s'émanciper et prendre la relève. Selon les critères sociologiques de la définition des « âges sociaux », il restait donc « jeune » pendant toute cette période d'attente, fait qui s'accompagnait souvent par un âge relativement avancé au premier mariage et ce célibat contraint traduisait bien le statut des jeunes en tant qu'héritiers futurs devant attendre leur tour pour jouer un rôle « actif » dans la chaîne de reproduction sociale. On peut donc résumer ce survol historique très sommaire en soulignant que l'état de jeune dans les sociétés pré-modernes était marqué par une précarité à la fois matérielle et symbolique, et représentait effectivement une situation globalement connotée de valeurs négatives. Ce n'est qu'avec l'entrée dans l'ère de la modernité que les choses vont changer.

Le marché, l'Etat et l'émancipation (relative) des jeunes

Si, dans les sociétés traditionnelles, la transmission intergénérationnelle de toutes les ressources matérielles et symboliques (des moyens de production au nom de famille) se joue à l'intérieur du contexte familial et est principalement, sinon exclusivement, enjeu de stratégies familiales de reproduction, il va de soi que l'individu (l'usage de ce mot risque d'être anachronique) ne peut jouer qu'un rôle secondaire par rapport aux intérêts du groupe familial. Même si, après avoir attendu son tour pendant un laps de temps plus ou moins long, il devient un jour *pater familias*, il jouera ce rôle par la force des choses et non dans une logique de libre choix. Comme le rappelait souvent Karl Marx, certes, l'héritier hérite de l'héritage, mais tout d'abord, c'est l'héritage qui héritera de l'héritier, dont le destin social, en tant que futur héritier avec tout ce que cet état représente comme responsabilités et droits, charges et

privilèges, lui est déjà dressé au moment de sa naissance et ne lui laisse qu'une marge très restreinte de choix « individuel » et « libre ». Cet ancien régime de la reproduction sociale se trouve radicalement mis en question là où la société marchande émergente brouille profondément et durablement le jeu des stratégies familiales de reproduction, en offrant aux individus des marges de choix biographiques au-delà des limites étroites dessinées pour lui. Le jeune, exclu par la logique de reproduction familiale sous le signe de la primogéniture, trouve, sous les conditions économiques de la société en voie d'industrialisation, non seulement des alternatives par rapport au destin d'« éternel deuxième » prévu pour le cadet, mais souvent même des situations matériellement plus satisfaisantes et alléchantes, et on assiste, dès le début du processus de *marchandification* de l'économie traditionnelle, à un renversement paradoxal des valeurs. Les privilèges de l'Ancien régime, l'état d'héritier des moyens de production agricole, se trouvent de plus en plus fragilisés et relativisés jusqu'au point où l'héritier du destin familial se trouve, face à un marché matrimonial qui ne reconnaît plus sa valeur économique et sociale, exclu de la reproduction, comme l'a si clairement mis en lumière Bourdieu dans ses analyses du célibat forcé des paysans du Béarn.

Certes, le marché rend libre, mais cela uniquement dans certaines limites et souvent de façon contraignante. Il libère les jeunes générations du joug de l'autoritarisme paternel et de la fatalité aveugle de la logique de reproduction familiale, qui impliquait que les jeux soient largement faits dès la naissance en accordant aux uns, les aînés de sexe masculin, un rôle actif dans la reproduction sociale, et en n'accordant aux autres, les cadets et les filles, qu'un rôle de masse de main d'œuvre sous forme de stratégies matrimoniales pour les filles et de stratégies d'investissement familial secondaire (carrières ecclésiastiques ou militaires dans le meilleur des cas, placement comme valets dans d'autres maisons dans le pire des cas) pour les fils cadets. Le marché devient donc certes un facteur d'émancipation de l'individu par rapport à l'« égoïsme familial » (von Hartmann), mais une contribution, tout aussi importante à cette libération des jeunes par rapport à la tyrannie des pères, nous vient du côté de l'Etat moderne qui jouera le rôle d'une « sage-femme de l'individu moderne », comme disait Durkheim, tout spécialement pour les jeunes et les femmes en tant que maillons faibles du groupe familial.

Comme je l'ai déjà mentionné plus haut, la protection étatique du statut de jeune prit tout d'abord la voie de l'introduction de l'obligation alimentaire inaliénable, par laquelle le lien familial devint pour la première fois réellement incontournable pour le *pater familias*, puis celle de la reconnaissance des droits égaux des enfants illégitimes et de la dé-stigmatisation des « bâtards » qui, loin d'être une quantité négligeable, représentaient en quelque sorte une image idéal-typique de la jeunesse précaire et vulnérable. Ensuite, l'Etat moderne intervint de façon massive dans les rapports de force à l'intérieur du groupe familial en jouant le rôle d'arbitre en matière de succession et en introduisant le partage égalitaire obligatoire de l'héritage, par lequel les droits subjectifs égalitaires de tous les enfants étaient pour la première fois reconnus et garantis par l'ordre public. Il va sans dire qu'une telle intervention massive dans l'ordre même de la reproduction familiale allait profondément contribuer au processus d'individualisation des rapports familiaux, tout comme une autre réforme juridique introduite par le Code civil français de 1804 concernant le droit matrimonial : il s'agit de l'introduction du libre consentement au mariage comme condition *sine qua non* de sa légitimité, par lequel le mariage sort de l'autoritarisme paternel en matière de stratégies familiales d'alliances pour rentrer dans l'ère du libre choix du conjoint et de l'amour réciproque.

D'autres révolutions de l'ordre familial allaient suivre, au cours du XIX^e siècle, dans tous nos pays occidentaux avec un parallélisme étonnant, transformations qui toutes semblaient contribuer à une émancipation de plus en plus accomplie des jeunes par rapport à la génération des adultes. Pensons par exemple au contrôle étatique de l'autorité paternelle

introduit dans la loi française aux débuts des années 1880 par la réforme dite « Waldeck-Rousseau », réforme qui, pour la première fois, introduit l'idée d'un pouvoir paternel limité par le droit des mineurs à un traitement digne et, par là même, le délit de maltraitance, par lequel le père pouvait être « déchu » de son autorité.

A la même époque, l'intervention étatique dans la vie des jeunes se fit sentir de façon encore plus massive et durable par l'introduction de la scolarisation générale et obligatoire, et l'accès de tous les jeunes à l'instruction publique. Il s'agit là d'une transformation radicale du rapport social à la jeunesse à l'époque de la modernité, qui introduit définitivement le principe d'un moratoire socio-économique général, en excluant les mineurs pendant un laps de temps relativement important du monde du travail. Rappelons que le travail des enfants dès l'âge de six ans était monnaie courante dans l'industrie de la première moitié du XIX^e siècle et que l'enfance a représenté une main d'œuvre essentielle dans le monde agricole bien plus longtemps encore. Plus tard, la reconnaissance du choix professionnel renforça encore la reconnaissance publique des libertés individuelles des jeunes, et l'on pourrait ajouter encore une longue liste de réformes législatives, allant de l'introduction de l'autorité parentale partagée remplaçant l'autorité paternelle jusqu'à la reconnaissance de l'intérêt de l'enfant en matière de divorce, ou encore la libéralisation de l'accès des mineurs aux moyens contraceptifs, contribuant de façon plus ou moins explicite et massive à une garantie des droits subjectifs des individus mineurs et une limitation du pouvoir de décision des adultes par rapport à leur destin. Il n'est donc guère étonnant d'entendre Emile Durkheim dire, dans le cadre de son tout premier enseignement de sociologie, que l'Etat allait de plus en plus jouer un rôle essentiel comme facteur des rapports familiaux et transformer le rôle de père en une sorte de « fonctionnariat », mandaté par l'Etat d'un pouvoir de plus en plus limité et contrôlé. Le père omnipotent est mis sous tutelle.

Tout donne donc à penser que la jeunesse représente une construction historique récente. Catégorie d'âge longtemps négligée et peu instituée en dehors de l'existence des rites de passage marquant l'entrée dans l'âge adulte, ou au moins dans celui de la maturité sexuelle, la jeunesse semble être le produit d'une institutionnalisation étatique. Elle émerge principalement grâce à la mise en place d'un système de reproduction sociale contrôlé par l'Etat, qui soustrait les mineurs dès un âge précoce, au moins partiellement, à l'autorité parentale et au monopole familial en matière d'éducation des enfants et crée, par là même, l'enfance et la jeunesse en tant que catégories d'âge protégées par la loi. Soulignons que l'invention du premier âge se fit au moment même où l'Etat social naissant mit en place l'assurance retraite en institutionnalisant le troisième âge.

Mais le choix d'une telle perspective constructiviste oblige l'analyse sociologique à aller au-delà d'une telle reconstruction sociogénétique grossière des métamorphoses de la jeunesse au passage des sociétés traditionnelles vers l'ère de la modernité. Pour aller plus loin, nous pouvons reprendre et prolonger une réflexion entamée par Bourdieu, il y a exactement un quart de siècle, sous le titre « La jeunesse n'est qu'un mot »³.

La jeunesse - une catégorie sociale à géométrie variable

La frontière entre la jeunesse et l'âge adulte n'est pas fixe, mais constitue au contraire, comme l'a bien montré Bourdieu, un enjeu de lutte de classement. Tandis que la sociologie spontanée

³ Bourdieu, P. : La jeunesse n'est qu'un mot. In : *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, 1979.

fait croire que le mot jeunesse se réfère à une condition biologique immuable et donc transhistorique, l'objectivation socio-historique de cette catégorie faussement évidente nous fait comprendre, comme nous avons essayé de l'esquisser ci-dessus, que selon la situation socio-historique donnée, le rapport entre l'âge biologique et l'âge social peut varier de façon notable. Selon Bourdieu, la génération « adulte », à savoir les détenteurs du patrimoine sous toutes ses formes, peuvent avoir, sous des conditions spécifiques de transmission intergénérationnelle, intérêt à tenir ceux qui prétendent à la succession loin du patrimoine en leur collant à travers l'étiquette de « jeunes » les stigmates d'irresponsabilité, de manque de maturité, etc. Sous d'autres conditions historiques de reproduction sociale, on peut tout au contraire trouver un intérêt dans une attribution précoce des signes de maturité (entrée dans l'âge actif).

La classification par âge constitue donc, à tout moment historique, une forme de vision et de division du monde social imposant à tout un chacun un ordre dans lequel il trouve sa place légitime, sinon « naturelle », à laquelle il doit se tenir.

En même temps, il faut rappeler avec Bourdieu que ce que « jeunesse » veut dire à un moment historique donné dans un contexte social spécifique est enjeu de variabilités socio-structurales considérables. Cela devient particulièrement évident à l'époque de la modernité, caractérisée, comme on a pu le voir plus haut, par un mode de reproduction sociale basée de plus en plus sur la transmission d'un capital culturel et, allant de pair, par une durée moyenne de plus en plus longue de la jeunesse en tant que moratoire socio-économique au service d'une qualification scolaire et professionnelle de plus en plus exigeante.

Le rapport entre l'âge biologique et l'âge social change profondément quand on passe d'un sexe à l'autre, mais il varie aussi selon le type d'intégration sociale d'une personne dans le monde du travail ou dans l'univers du système d'enseignement. Il faudrait donc, en ce qui concerne l'état de jeune à l'époque des sociétés modernes, au moins parler de deux jeunesses : d'un côté, les étudiants avec leur intégration dans un marché économique quasi-ludique⁴, de l'autre, ceux et celles se trouvant d'ores et déjà intégrés dans la vie active avec tout le « sérieux » qu'elle implique (*learning to labour* [Willis] à travers l'apprentissage d'une organisation rationnelle de la vie quotidienne).

En ce qui concerne le premier cas, Bourdieu parle d'une sorte d'état d'irresponsabilité provisoire où l'on peut bricoler sa pratique quotidienne en mélangeant des éléments tirés de l'univers des enfants et de celui des adultes, et en jouant sur les deux tableaux, privilège indéniable qui fait que nombre de jeunes issus des classes sociales privilégiées semblent avoir intérêt dans une prolongation de cet état d'indétermination et de liberté provisoire. De l'autre côté, il semble que l'intégration des individus biologiquement tout aussi « jeunes » ou « âgés » dans le monde des adultes se fait assez rapidement et radicalement, et cela en général de façon irréversible.

Tout se passe comme si les inégalités caractéristiques du monde économique et social prenaient une allure paradoxale en ce qui concerne la jeunesse : les jeunes des classes sociales dominantes semblent trouver intérêt et privilège dans un séjour prolongé dans cette drôle de salle d'attente du monde sérieux, et tout donne à penser que celui-ci ne représente guère un pur gaspillage ostentatoire de temps pour la vie active, mais constitue, selon l'hypothèse

⁴ Petits boulots provisoires, travail durant les vacances, situation assistée/subventionnée par les parents et/ou des bourses étatiques, repas et logements à bas prix, style de vie sous-culturel à la « bohème » faisant de nécessité économique vertu culturelle, grande autonomie temporelle et stylisation d'un mode de vie non conventionnel, etc.

théorique défendue dans cette contribution, tout au contraire une sorte de « laboratoire social » exigeant et efficace pour la reproduction des classes sociales dominantes.

A l'intérieur de ce laboratoire social, l'état de jeunes ne perd pas son caractère fondamentalement précaire : être jeune veut toujours dire « ne pas être établi », et ne pas être établi va toujours de pair avec une absence de biens et de moyens matériels et symboliques autonomes, garants d'un statut et d'une valeur sociale reconnus d'« être propriétaire de soi » (Castel)⁵. Mais, en tant que moratoire socio-économique en bonne partie construite et protégée par l'Etat moderne à travers le système scolaire et l'ensemble des droits visant la protection des mineurs, la catégorie dite « jeunesse » s'avère d'une flexibilité étonnante selon les contextes sociaux et les conjonctures économiques données, et tout se fait comme si cette « salle d'attente » de la société marchande jouait non seulement un rôle-clé dans la gestion d'une armée de réserve du marché de l'emploi à géométrie variable, mais représentait en même temps une sorte de « serre chaude » pour la production d'un nouvel habitus économique et d'une nouvelle qualité de capital humain à la hauteur des exigences de la demande marchande. Nous avons essayé de mettre en lumière ce nouveau rapport social à la jeunesse émergent caractéristique de l'époque néo-libérale dans le cadre d'un projet européen prenant comme objet les politiques de lutte contre le chômage des jeunes lancées par la Commission européenne en 1997.

La précarité des jeunes à l'âge de l'idéologie néo-libérale

Dans une résolution des pays membres de l'Union européenne signée en 1997 lors du sommet de Luxembourg, on fait du concept d'*employability* un des quatre piliers essentiels d'une nouvelle politique d'emploi. L'*employability* y est représenté comme la capacité (ou les qualités) dont un salarié dispose pour faire appel à ses compétences ou, autrement dit, la capacité d'inciter une demande face à son offre de force de travail. *Employability* est le mot magique de cette nouvelle philosophie économique et sociale, selon laquelle l'individu doit devenir une sorte d'entrepreneur de lui-même, de son propre capital humain et offrir ses qualités et ses compétences sur le marché en concurrence ouverte avec ses pairs.

Quand on prend la peine de reconstruire la généalogie de cette pensée, comme Ehrenberg l'a fait pour la France, ainsi que d'autres chercheurs en sciences humaines et sociales, on se trouve devant le paradoxe historique particulièrement intéressant que la carrière étonnante du *newspeak* économiste trouve son origine lors de la prise de pouvoir de la gauche au début des années quatre-vingts : « *la gauche arrive au pouvoir, et son projet collectif (qui fait qu'elle est « de gauche ») échoue ; le chef d'entreprise est érigé en modèle d'action pour tous...* »⁶. Cette reconversion politico-idéologique du socialisme accompagne un déclin rapide du mode de régulation taylorien et fordien des rapports salariaux et de ses formes disciplinaires de gestion des ressources humaines, donnant lieu à un nouveau type de gestion basé moins sur un modèle hiérarchique de contrôle que sur celui de responsabilité et d'initiative personnelles de tout employé.

Ce nouveau type de normalisation des rapports socio-économiques se sert donc principalement de formes de domination mentale incorporées par les salariés et inscrites dans leurs dispositions cognitives, morales et comportementales – leur « habitus ». Par là même, ce

⁵ Castel, R. et Haroche, C. : *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Paris, Fayard, 2001.

⁶ Ehrenberg, A. : *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 233.

type de régulation sociale « capillaire », pour utiliser un concept cher à Foucault, s'avère non seulement particulièrement efficace, mais aussi exceptionnellement « légitime », vu que les salariés participent activement, apparemment de façon volontaire et visiblement avec du cœur à l'ouvrage, à la mise en pratique de cette nouvelle éthique capitaliste.

L'idée maîtresse d'*employability* véhicule tout un ensemble de vulgates des sciences économiques, dont les maîtres-mots, tels que flexibilité, mobilité, *self management*, *lifelong learning*, *bench marking* ou *self evaluation*, ont été analysés de près par Boltanski et Chiapello⁷ dans leur remarquable analyse du nouvel esprit du capitalisme.

Cette pensée néo-libérale semble offrir une solution claire et conséquente à la question du chômage, solution incluse dans le modèle du « salarié-entrepreneur » prôné : l'idée même de chômage devient obsolète au moment où l'on transforme le salarié en entrepreneur de sa propre force de travail ! Celui-ci peut certes rencontrer des conjonctures difficiles et avoir du mal à vendre sa force de travail sur le marché libre où circulent des biens de tout type, mais dans un tel cas, il faut se serrer la ceinture et baisser le prix de sa marchandise pour la rendre concurrentielle. S'il s'agit d'un produit mal adapté au marché, il faut le réorienter, l'améliorer et le qualifier : l'idée de *life long learning* s'impose comme modèle de *quality management* de soi et de *bench marking* individuel permanent.

Une attaque particulièrement efficace contre l'institution du salariat, de plus en plus ouvertement menée, prend la forme d'un abandon même du contrat de travail durable, remplacé par l'idée d'un contrat limité ou d'un mandat circonscrit, idée qui correspond bien au modèle de « projets » de plus en plus prédominant dans les sphères du management et l'emploi des cadres supérieurs. On passe donc d'une logique de « contrat de statut » vers celle d'un « contrat utilitariste », comme le dit si bien Max Weber, en insistant sur le fait que le premier transforme l'habitus global des personnes impliquées et crée des obligations juridiques et morales durables, tandis que le deuxième s'avère purement ponctuel.

Il va de soi que ce type d'embauche ponctuel et limité se gère facilement par des agences temporaires qui peuvent prendre en charge des « salariés-employeurs » de façon durable comme « clients » et aider à les placer le mieux possible sur le marché en participant à leur plus-value. Ce n'est donc pas un hasard si ce type de commerce de *human resources* gagne de plus en plus de terrain, tandis que les institutions publiques traditionnelles ont du mal à s'adapter aux temps qui courent.

Si donc, on peut parler d'une tendance générale de dérégulation des conditions d'embauche, d'emploi et de licenciement qui rend le statut de salarié de plus en plus éphémère et précaire, cette tendance s'accompagne d'un processus de flexibilisation du travail salarié. La flexibilité prônée comme une valeur-clé du nouvel esprit du capitalisme concerne d'abord la mobilité géographique : il est de plus en plus fréquent que les salariés à contrat de travail déterminé se trouvent obligés d'accepter un emploi relativement éloigné de leur domicile.

Etant donné que le caractère circonscrit de l'embauche n'ouvre guère de perspectives de longue durée, un déménagement ne semble guère utile et l'employé nouveau-type se trouve donc de plus en plus contraint d'accepter des trajets quotidiens coûteux en temps et en argent. Dès lors, la notion de flexibilité vise les structures temporelles du travail en menant une critique fondamentale contre le modèle de temps de travail « normal » et standardisé, institutionnalisé par le droit du travail moderne. Flexibiliser le travail veut dire tout d'abord créer les conditions nécessaires pour une rentabilisation maximale des machines et de la

⁷ Boltanski, L. et Chiapello, E. : *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

main-d'œuvre. Au lieu de la journée standard, on rencontre donc de plus en plus souvent un travail à temps partiel, émietté, le travail de nuit et de week-end, etc.

N'est-il pas étonnant de constater à quel point on s'est d'ores et déjà habitué à cette nouvelle éthique de travail mettant en question de bien vieilles institutions religieuses et culturelles, telles que les loisirs du week-end en tant que chasse gardée de la vie familiale ou encore le principe d'une journée de travail « normale » garantissant une harmonisation minimale de la vie quotidienne des couples et des familles ?

Allant de pair avec l'ébranlement de l'institution du contrat de travail-type et avec la généralisation et la normalisation du travail dit jusqu'alors « atypique », on se trouve face à une individualisation et pluralisation des situations et des statuts des nouveaux salariés, et tout se fait comme si cette différenciation représentait en même temps un type de domination particulièrement efficace, étant donné que l'individualisation des conditions et des formes de travail ne favorise guère les actions solidaires de la part des salariés, qui se trouvent de toute façon en situation de faiblesse depuis que les rapports de force entre employeurs et employés ont été déséquilibrés par la crise de l'emploi. A la place de la négociation collective et centralisée des salaires et des conditions de travail, qui a caractérisé pendant de longues décennies les rapports de travail dans nos sociétés avancées, on se trouve désormais devant une individualisation et pluralisation accentuées, qui ne s'arrêtent même pas devant le secteur public où l'on a commencé à introduire l'idée de salaire au mérite dans nombre de pays occidentaux.

Est-ce qu'il ne faudrait pas prendre aussi en considération une demande économique et politique de plus en plus forte en ce qui concerne une baisse des salaires les plus bas dits trop coûteux ? Nombre d'experts en économie voient dans une telle réduction du coût du travail, dont le prototype convaincant se trouverait aux Etats-Unis, le moyen le plus efficace d'une lutte contre le chômage. C'est vrai d'ailleurs : là où les boulots mal payés pullulent, le chômage tend à disparaître ! Mais à quel prix ? Dans une telle conjoncture socio-économique, on trouve bien souvent des familles où deux gagne-pain se voient obligés d'avoir plusieurs jobs mal payés en parallèle pour survivre, et ce n'est qu'au prix d'une auto-exploitation poussée que les précaires Américains ou Britanniques parviennent à contribuer au miracle économique d'un presque plein emploi. Rappelons aussi que l'usage très restrictif de l'accès à l'assurance-chômage contribue à sa façon à transformer des chômeurs en *working poor* et ceci dans un contexte marqué par un décalage croissant entre les revenus les plus bas et les revenus les plus privilégiés.

La précarité des jeunes comme nouvelle question sociale

En deçà des formes de fragilisation salariale reconnues et compensées par l'Etat social, se manifeste de plus en plus une « zone grise » peu explorée, touchant toute une frange de la population qui vit l'incertitude et l'absence de garanties, d'assurances et de cautions traditionnellement liées à l'emploi à durée indéterminée. Une part importante de cette population fragilisée est constituée des jeunes générations entrant – ou à peine entrées – sur le marché du travail. Ces dernières sont confrontées à une sorte de précarité globale sous forme d'absence de statuts et de droits sociaux, de manque d'autonomie économique et domestique, d'absence d'une perspective de carrière fiable à long terme, de revenus instables ainsi que d'une faible inclusion dans les programmes de protection sociale. Cette « exclusion » relative face aux droits sociaux pèse particulièrement lourd à un moment historique marqué par un

déclin rapide des liens de solidarité caractéristiques des classes populaires, comme le souligne si bien Michel Vuille :

« ... mais aujourd'hui, comme le relèvent plusieurs chercheurs, la société s'est 'décollectivée'. Dans les années trente, les enfants d'ouvriers s'attendaient finalement à devenir ouvrier à cause de leur appartenance à ce groupe. Or, actuellement, on a rendu l'individu responsable de tout. Il est 'autonome'. On fait comme si l'égalité de chances existait. Ce qui n'est pas vrai car les inégalités sont nombreuses. Ainsi, la société fait endosser la responsabilité entière d'une absence d'emploi ou d'un poste subalterne à l'individu, en effaçant toute référence à son milieu. De son côté, l'individu n'a pas le sentiment d'appartenir à une classe sociale, à une collectivité. »

En bref, de nos jours, l'instabilité et l'insécurité touchent la vie des jeunes précaires dans toutes les composantes de leur vie sociale, économique, professionnelle, familiale et relationnelle. Les jeunes touchés par le non-emploi ne sont que partiellement pris en compte dans les statistiques sur le chômage, et tout donne à penser que le manque de visibilité publique de cette catégorie dans les représentations officielles reflète l'absence de connaissances et de reconnaissances collectives des problèmes et des risques qui lui sont liés.

La famille répond souvent, et pour un temps variable, à cette absence de prise en charge. La division du travail de protection sociale des jeunes (rapport droit privé/droit social) fait reposer l'essentiel de l'aide sur la famille (obligation alimentaire, soutien à l'insertion sur le marché du travail, etc.). Mais cette instance-clé de la reproduction entre elle-même, depuis le dernier quart de siècle, dans une crise profonde de reproduction et a de plus en plus de difficultés de se charger du travail de protection sociale. De ce fait, l'Etat social traditionnel, basé sur un principe assuranciel qui s'approche d'une logique méritocratique en offrant une protection sociale à ceux qui peuvent se prévaloir d'un passé professionnel (« ils ont cotisé »), n'intervient que de façon subsidiaire en faveur des jeunes générations (prise en charge socio-éducative, assistance publique lorsque l'âge de la majorité est atteint) et s'avère donc trop statique, sinon trop exclusif face aux problèmes de reproduction sociale incarnés dans la génération jeune. On peut donc risquer l'hypothèse suivante : face à la précarisation de l'emploi et à l'érosion du modèle d'intégration sociale « standard » (carrière professionnelle linéaire et stable de la sortie de l'école jusqu'à la retraite) développé pendant les « Trente Glorieuses », les jeunes se trouvent de plus en plus souvent forcés de recourir à une sorte de bricolage biographique (*Biografiebastelei*) permanent et de développer des stratégies de débrouillardise face à l'absence de travail salarié.

De façon paradoxale ou non, cette précarisation touche justement une génération jeune, en moyenne plus hautement dotée de capital scolaire que toutes les générations précédentes. Et le décalage entre la valeur potentielle des titres scolaires à présenter sur le marché de l'emploi en tant que billets d'entrée et leur valeur réelle touchée par une inflation considérable continue encore à accentuer le sentiment de crise de la part des jeunes, tout comme du côté de leurs parents/familles ayant investi non seulement du capital économique et culturel dans les stratégies de reproduction encadrant leur progéniture, mais aussi leur espoir et leur *illusio*. La crise de reproduction à laquelle nous assistons actuellement n'est pas seulement une crise des bases matérielles (la condition sociale), mais aussi une crise symbolique touchant le statut

social de ces jeunes hautement qualifiés qui se trouvent devant des portes fermées ou, si l'on préfère, devant l'entrée de service de la société de l'abondance⁸.

Les jeunes arrivent aujourd'hui à un moment charnière sur le marché du travail alors que la crise salariale rend de plus en plus opaque le passage de l'école à la vie professionnelle. On constate une inflation des titres scolaires qui produit un décalage important entre les aspirations des jeunes et leurs chances objectives de les réaliser. Les rites de passage autrefois socialisants (école, formation, emploi, entrée en couple, mariage et enfants) ne fonctionnent plus comme des marqueurs pertinents de la trajectoire biographique. Pour des jeunes qui sont amenés à se construire des perspectives biographiques, l'incertitude et l'absence de repères sont un véritable problème. Certes, la crise de la société salariale – en tant que crise de reproduction intergénérationnelle – touche la jeunesse de façon globale, et on est tenté d'emprunter la notion de « génération dupée » (considérant le décalage existant entre les promesses et les attentes incorporées durant le processus de socialisation et les chances de réalisation de plus en plus restreintes) pour caractériser le destin collectif de cette génération jeune de nos jours. Mais il ne faut pas faire l'économie de souligner que ce sont les jeunes les plus faiblement dotés de capital sous toutes ses formes (économique, scolaire, social, culturel, symbolique) qui se trouvent les plus « exclus » du jeu social et les plus marginalisés économiquement et socialement.

Ceux-ci se trouvent dans une sorte de *no man's land* à la sortie de l'école et semblent incarner la crise de reproduction sociale sous ses formes les plus dérangeantes, en mettant en question la reproduction sociale non seulement sous sa forme privée, mais aussi sous sa forme instituée, à savoir l'« ordre public »⁹. Surexposés aux dangers d'une déviance par rapport à l'ordre établi, ces jeunes tout spécialement « jeunes » (selon leur âge social et leur « valeur sociale ») sont particulièrement « vulnérables » et « dangereux » à la fois.

⁸ Cette crise trouva une expression emblématique au moment où le gouvernement français s'est mis, il y a quelques années, à développer un programme de lutte contre le chômage des jeunes basé sur l'idée de leur « faciliter » l'entrée sur le marché de l'emploi en fixant le salaire minimum des jeunes diplômés à un demi SMIC. Ce projet, d'un cynisme à peine caché derrière la bonne volonté de « caser » les jeunes chômeurs à n'importe quel prix, avait déclenché une vraie avalanche de protestations des jeunes, mais surtout de leurs parents qui y voyaient, à juste titre, une sorte de rupture de contrat en matière de taux d'échange des titres scolaires, mettant en question tous leurs investissements sous forme de stratégies de reproduction sociale.

⁹ Cette problématique a été élucidée avec beaucoup de pertinence par les divers travaux de recherche menés par Michel Vuille depuis la fin des années 1990. Citons parmi d'autres : Vuille, M. et Gros, D. : *Violence ordinaire*, SRED, Genève, 1999 ; Vuille, M. : Les cultures jeunes ne coulent pas de source, In : *Educateur*, n° 4, mai 2000 ; Vuille, M. : « Violence ordinaire et insécurité - Intervention dans l'école secondaire genevoise : élèves de 12 à 15 ans », In : *Education et vivre ensemble*, SRED, Cahier n° 9, 2002, pp. 157-173.

Table ronde animée par Norberto Bottani

« AUTOUR DE LA SITUATION DE LA SOCIOLOGIE DE LA JEUNESSE EN SUISSE »

Mauro Amiguet (responsable des médiateurs scolaires vaudois, Canton de Vaud) :

Permettez-moi d'abord de préciser que je ne suis pas uniquement médiateur : je suis avant tout marié et père de trois enfants qui fréquentent l'école publique. Ensuite, je suis enseignant, j'ai une formation et une identité d'enseignant très forte. Enfin, je suis responsable des médiateurs scolaires du canton de Vaud. Cela me procure la joie d'avoir trois points de vue à partir desquels je peux observer l'école : trois points de vue différents, qui ne sont pas toujours d'accord, mais j'essaie de vivre avec cette schizophrénie multiforme de la manière la plus harmonieuse possible...

Tandis que j'écoutais les présentations faites ce matin par les trois intervenants, mon esprit a navigué et repris une réflexion actuellement au centre de mes préoccupations. Quand on parle de médiation scolaire, c'est dans la polarité de mes trois points de vue que je l'inscris. La « polarité » est une chose dont on parle souvent dans les médias : polarisation de la vie politique, polarisation de la société, polarisation au niveau de la guerre, etc.

Je constate aussi, par rapport au travail dans la médiation scolaire, qu'on est vraiment dans une situation d'entre-deux, entre deux pôles qui nous attirent fortement. J'emprunte à la pensée complexe le terme d'« attracteur ». Et une des pistes d'explication, je l'emprunte à une œuvre que vous connaissez tous, *Le Seigneur des Anneaux*. On peut *parcourir* différents territoires. Le territoire du système formel qui se croise avec le territoire du système informel. Il y a aussi une Terre du Milieu entre les deux. De même, il y a une autre Terre, marquée d'une frontière noire, qui est celle de l'illégalité. Là aussi, il y a des croisements entre le système informel et l'illégalité. Nous avons d'un côté de cette frontière noire le marais de la loi individuelle qui attire les personnes et la terre du dehors, celle qui va nous projeter on ne sait où.

On a parlé de crise et cette crise touche (c'est peut-être la première fois dans l'histoire) à la fois le système de régulation formel au niveau de la société et le système de régulation informel. C'est quelque chose d'assez nouveau. Dans le temps, l'un remplaçait l'autre : quand l'un était en crise, l'autre devenait très fort. Maintenant, on est un peu « paumé » à ce niveau-là, ce qui provoque une espèce d'érosion du système informel. C'est-à-dire que le système formel prend de plus en plus de place et, de l'autre côté, l'illégalité se rapproche de plus en plus, d'où *polarisation*... Et les médiateurs scolaires se trouvent entre les deux. On est certes dans l'informel, mais si vous regardez régulièrement la télévision, vous voyez que cet

informel devient de plus en plus formalisé. Des émissions de MTV par exemple, *Jackass* ou bien *Dirty Sanchez*, présentent toutes les bêtises qu'on peut faire à l'adolescence. Quand on était jeune, on faisait de grosses bêtises, mais on n'aurait pas imaginé qu'un jour on les passerait à la télé et qu'il y aurait des millions de spectateurs qui regarderaient cela. De même, par rapport à la consommation de produits, la banalisation de la consommation de haschisch fait du mal, mais de toute façon, on ne réfléchit pas par rapport à la dépendance à un produit quel qu'il soit, mais on réfléchit à propos du produit, s'il est bon ou mauvais pour la santé.

De même la musique : je me souviens quand on écoutait du *Deep Purple*, il fallait vraiment avoir envie. Essayer de trouver l'émission, le quart d'heure dans le mois où on allait passer un petit bout de *Deep Purple*. Maintenant, il y a des chaînes spécialisées où passe en permanence tel ou tel type de musique. L'argument qui est tenu à ce sujet correspond à une espèce d'officialisation d'une parole provocatrice. Prenez *Marylin Manson* : jusqu'à il y a quelques années, on avait honte d'y faire référence en tant que jeunes, parce que les adultes ne sont pas habitués à entendre tous ces gros mots et toutes ces allusions au sexe et à la violence. Donc, cette érosion de l'informel nous fait de plus en plus travailler avec un pied du côté du formel et un pied du côté de l'illégalité. Naturellement, c'est toujours dans certaines limites.

Vous avez fait allusion à l'enquête Killias dans le canton de Vaud. Les journaux en ont fait leur première page, car ce genre d'enquêtes, c'est du pain bénit pour la vente des journaux. *24 heures* annonçait par exemple : « *Nous préparons une jeunesse de plus en plus dure, une jeunesse de plus en plus délinquante* ». Je me suis amusé à regarder de plus près toute une série d'histogrammes. On faisait référence à tous les enfants qui ont avoué avoir commis un vol, conduit sans permis, resquillé, etc. Or, les pourcentages étaient de l'ordre de 0,1 à 0,2%. En inversant, le nombre de jeunes qui affirment n'avoir jamais commis de délits s'élève à 99,8% ; pour la resquille, il y en a moins : 70 et quelques pour-cents. Ce qui nous donne le tableau d'une jeunesse somme toute extrêmement « saine ».

Par rapport à cela, je me dis que c'est peut-être le rôle de l'école de se situer dans cette ambivalence, c'est-à-dire entre ces deux attracteurs qui nous tirent d'un côté vers les nouvelles normes qui sont celles de notre société – fonctionnant de plus en plus comme une adolescente qui veut tout, tout de suite – et dès qu'on découvre quelque chose, on a l'impression que personne ne l'a jamais vu avant. Actuellement, on a découvert la violence et on a l'impression que jamais personne n'avait réfléchi à ce phénomène auparavant. D'un autre côté, l'école propose des normes plus traditionnelles ; on demande aux enfants de travailler dans le sens de l'histoire, d'un projet à long terme, de respecter l'autorité, etc. Il y a des choses qu'on interdit et on enseigne que la valeur individuelle n'est pas la mesure de toute chose. Et je comprends bien l'émergence d'une certaine inquiétude, *dès lors que le tampon informel a tendance à disparaître*. Nous nous trouvons effectivement dans une crise. Mais, comme le disent les Chinois, la crise est composée de deux pictogrammes : l'un qui signifie « danger » et l'autre qui signifie « opportunité ». Alors, l'opportunité, c'est peut-être de construire quelque chose de différent et, dans le champ de la médiation scolaire, c'est de profiter de cette crise pour pouvoir construire autre chose au niveau du climat d'établissement et au niveau des liens sociaux. Je me dis en définitive que l'école a besoin de liens avec la vraie vie.

Nicolas Queloz :

Par rapport à ce que nous avons entendu ce matin et à ce que vous venez de préciser, j'ai beaucoup apprécié la façon dont vous avez tous décrit le concept au fondement de mon exposé, comment vous l'avez illustré à la fois pour les jeunes et pour les moins jeunes, pour ceux qui vont prendre leur retraite – ainsi que les illustrations qu'a pu en donner M.

Schultheis. A tel point que je suppose presque que vous avez préparé en commun vos interventions ! C'était vraiment une très belle passation de parole. Et j'exprime un peu un rêve à haute voix : si seulement, du point de vue du sujet que j'ai dû illustrer (les jeunes judiciairisés), si seulement les juges des mineurs en particulier – tout en reconnaissant la difficulté de leur travail et le sens des responsabilités qu'ils ont –, si seulement ils s'accordaient parfois *un moratoire*. C'est-à-dire s'ils se laissaient un peu aller, s'ils arrivaient à se lâcher, s'ils faisaient confiance davantage à de l'alternatif dans leurs réponses...

Parce que j'ai montré que la réponse de l'enfermement ne concerne encore pour l'instant que 3 à 5% des décisions concernant les adolescents, mais depuis dix ans, la réponse dure ne cesse pas de monter. Cela signifie qu'il y a quand même un manque de confiance dans des alternatives, ou alors une difficulté à appliquer des alternatives. A mon sens, si les juges misaient un peu sur la part de hasard, la part d'aléatoire... des études – qui s'inscrivent dans ce qu'on appelle aujourd'hui la *criminologie juvénile* – montrent aussi ce que les psychologues appellent « les facteurs de désistance », c'est-à-dire les fins de carrière.

Qu'est-ce qui fait que des jeunes qui ont commis beaucoup d'actes de façon répétée, parfois des actes graves, sortent de la carrière délictueuse ?

Les facteurs les plus importants sont malheureusement la morbidité, les maladies, la mort... parce que ces activités délinquantes sont liées à une autre série d'activités à risques. Parmi les facteurs positifs de désistance – et c'est là qu'il y a la part d'aléatoire –, c'est la stabilisation du lien affectif, la stabilisation d'une insertion professionnelle, avec tous les aspects de précarité qu'il peut y avoir dans cette situation professionnelle. Ce n'est pas une carrière avec une promotion et un tremplin, c'est parfois simplement des petits boulots ou parfois des « précaires heureux ». Et puis, il y a évidemment le facteur de réduction de la consommation des drogues en tous genres.

Les intervenants – et en particulier les juges des mineurs – ne pourraient-ils pas faire davantage confiance à ces éléments non palpables qui tiennent à la biographie, aux hasards de la vie, de la vie d'un adolescent et de la vie d'un jeune adulte, puisqu'en règle générale, elle s'arrête à 25 ou 30 ans, pour ce qui concerne la délinquance ?

Franz Schultheis :

Je voudrais enchaîner avec le mot « ambivalence », que M. Amiguet a utilisé. Il décrit très bien le rapport social à la jeunesse tel que nous sommes en train de le vivre dans nos sociétés. C'est un rapport profondément ambivalent, parce que la jeunesse est traitée comme une « catégorie à soucis ». On se soucie de la jeunesse, mais on s'en soucie de deux manières : d'un côté, la jeunesse vue comme état de vulnérabilité accrue, il faut la protéger (la protection des mineurs) et, d'un autre côté, elle fait peur, donc elle est dangereuse. Le discours qu'on a vu émerger à partir des années 1990, aussi ici à Genève, autour de la violence urbaine et autour de la violence des jeunes, est un signe d'alarme d'une société qui voit dans la jeunesse quelque chose d'incontrôlable, soumis à une dynamique propre.

Il y a aussi l'égoïsme des générations qui oublient tout ce qui caractérisait leur propre état de jeunesse et les formes de délinquance qui étaient tout aussi normalisées que de nos jours. Et d'une certaine façon, « être délinquant » fait partie de la jeunesse. C'est une forme d'entrée dans la vie, qui semble même être nécessaire pour se créer une identité et pour accéder à un certain degré d'autonomie. Il existe un très bel article de Chamboredon autour de la délinquance juvénile, article dans lequel il montre que c'est là que le social entre dans la jeunesse, que selon l'appartenance à telle ou telle classe sociale, cette délinquance juvénile prend d'autres allures.

On oublie en effet souvent le social, quand on parle de la jeunesse. Parler de la jeunesse au singulier veut dire faire abstraction de toutes les différenciations sociales de cette population. Certaines études nous montrent qu'il y a prolongation de l'adolescence, dans les milieux des étudiants, etc. Cette prolongation devient un peu le mythe collectif partagé dans nos sociétés de consommation. On vit dans des cultures juvéniles où l'idée d'être éternellement jeune prend une connotation positive. Je l'ai dit tout à l'heure : dans les sociétés traditionnelles, être jeune, c'est un état négatif, c'est ne pas être établi, ne pas avoir de patrimoine, ne pas avoir de statut, ne pas avoir de famille, donc c'est toujours « ne pas ». Dans nos sociétés, la jeunesse prend au contraire une connotation positive, ainsi on veut « rester jeune » le plus longtemps possible.

Johanna Rolshoven :

Où est le problème avec les jeunes ? On perçoit dans vos propos qu'on est au seuil d'un changement de paradigme. Les institutions sont en crise, les professionnels en perdent leur latin, etc. Cela dit, comment définir un problème ? Chaque discipline travaille pour soi, a sa propre définition de ce qui est un problème; les psychologues ont leur définition, les sociologues aussi, et on est un peu aveuglé par ces nombreuses définitions.

Certaines recherches osent transgresser les limites des disciplines, même si c'est fatigant parfois de médier entre les disciplines, car il nous manque le vocabulaire pour communiquer entre les sciences sociales.

Je parle en faveur des jeunes qui sont confrontés, dans nos sociétés, à un grand nombre d'adultes qui savent tous mieux comment faire et qui donnent des conseils. L'ethnologue prend toujours le parti du jeune. Le jeune est protagoniste de la culture, c'est un individu qui participe avec ses propres énergies à modifier la culture. Il faut s'habituer à voir le côté actif et créateur des êtres humains ; et pas seulement voir le but idéal qui indique ce qu'ils doivent devenir. Parfois, cela nous ferait du bien à tous de prendre le parti des jeunes.

Par ailleurs en Allemagne, la sociologie de la jeunesse n'a commencé que depuis quinze ans à faire la différence entre filles et garçons, notamment en parlant de la culture des jeunes. Aussi bien dans les grandes enquêtes que dans les études thématiques, on a jusque-là complètement négligé qu'il y a deux sexes. Ce qui paraît assez étonnant pour une femme ou pour nous tous maintenant. Cela a bien entendu marqué le discours sur les jeunes, dès lors qu'il tenait compte du masculin exclusivement. Ainsi, ce serait un grand pas de penser beaucoup plus la culture des jeunes en termes d'articulation entre les deux sexes.

Intervention du public :

Puisqu'on parle de retraite et qu'on parle des jeunes, quel est le rapport entre la modification de la structure démographique de nos sociétés (avec l'augmentation des personnes âgées) et la situation de la jeunesse aujourd'hui, notamment avec les problèmes qui tournent autour de la stigmatisation de la délinquance juvénile ou du regard que nos sociétés portent sur les jeunes ?

Nicolas Queloz :

Une société vieillissante, avec une part de jeunes qui ne fait que décroître – les jeunes de 0 à 18 ans ne représentent plus aujourd'hui que 19% de la population dans la société suisse –, se montre probablement plus intolérante, plus crispée et moins prête à accepter des comportements juvéniles un peu bruyants, voire désarçonnants. Indubitablement, une société vieillissante est moins prête à accepter cela.

Franz Schultheis :

Pour utiliser un mot un peu choquant, on peut parler d'un « racisme anti-jeunes » qui est assez répandu dans certaines classes d'âge. Toutes les recherches que je connais – peut-être peut-on me corriger si l'on en connaît d'autres – posent la question : « Qui a peur des jeunes ? ». La réponse donnée par les sondages disponibles est : « Plus on est âgé, plus on a peur des jeunes ». Les plus de 70 ans, dans ces sondages, disent : « Tous ces jeunes qui traînent dans la rue m'inquiètent, me font peur, etc. ». Et on sait aussi que ce sont les personnes les mieux protégées contre toute forme de violence, et surtout contre la violence des jeunes, qui se montrent encore plus peureuses que celles qui sont exposées.

On fait actuellement une recherche sur *le populisme* en Europe, où on analyse les craintes des populations dans les différents pays – huit pays en tout. Et on peut effectivement voir que de façon générale, le populisme est de plus en plus présent dans le paysage européen : une attitude très négative par rapport à tout ce qui est étranger, par rapport aux plus défavorisés (les populations pauvres, exclues, assistées), aux classes politiques, aux intellectuels, donc c'est cela le populisme, et on trouve aussi une réaction anti-jeunes très forte dans ces milieux-là.

Mauro Amiguet :

Je voudrais profiter de ce que Mme Rolshoven a dit par rapport à la question « genre » et m'inscrire en porte-à-faux par rapport à la tendance actuelle de vouloir régler son compte à Mai 68.

J'enseigne depuis trois ans à la Haute école pédagogique (HEP) du canton de Vaud et la plupart des étudiants sont d'ici. Je donne des cours sur la gestion du stress et du changement ou sur la médiation, et quand on parle de ce genre de choses, je suis époustouflé (pour quelqu'un qui a vécu toute sa jeunesse à Lausanne) que la totalité des étudiantes disent avoir été victimes d'agressions de type sexuel.

J'ai en tête le cas d'une fille de 7^e année scolaire qui a subi une tournante : onze garçons étaient impliqués ; elle a porté plainte contre dix parce que le onzième était son frère ! Elle a dû attendre huit mois pour que ces jeunes passent devant le Tribunal des mineurs ; pendant ces huit mois, elle a dû vivre dans la même maison que deux de ses agresseurs, qui tous les jours la menaçaient quand ils la rencontraient dans l'escalier. Alors, cette fille a complètement disjoncté... Des choses se mettent en place, mais nous n'avons pas d'arsenal au niveau juridique, m'ont dit les juges du Tribunal des mineurs, pour punir ces jeunes, qui vont probablement être condamnés à des mesures éducatives, si on considère uniquement leur jeune âge. Le féminisme, ce n'est pas seulement quelque chose d'attendrissant des années 1970 et 1980, c'est quelque chose qui ne va pas de soi, c'est quelque chose qui doit se construire. Et j'ai l'impression qu'on veut construire une société qui permet de remettre les femmes à la maison, sinon elles encourent du danger.

Intervention du public :

Est-ce que le discours sur la jeunesse, ce n'est pas fondamentalement un discours sur l'avenir ? Est-ce que ce n'est pas fondamentalement un discours normatif ? On a fait référence à Bourdieu, mais je n'ai pas entendu parler de *la reproduction sociale*. Je ne dis pas « répliation », c'est-à-dire de refaire ce qui a été fait, mais la reproduction des rapports de domination. Et il me semble que c'est un discours qui a été absent jusqu'à présent.

Franz Schultheis :

Effectivement, quand on parle de jeunesse, on parle de reproduction sociale. Et le problème sociologique est là : qu'est-ce qui se reproduit et de quelle façon ? Reproduction peut dire, d'un côté, tentative de garder en vie ce qui existe, donc sauvegarder le *statu quo*, et prolonger dans la durée les faits déjà accomplis. Il y a un problème actuellement dans les rapports de générations et on peut parler d'une *crise de la reproduction*.

Selon la « reproduction » envisagée, la génération future va au moins occuper la même place dans l'espace social que la génération précédente. Donc, au moins garder le *statu quo*. Cela devient compliqué dans une société où on ne peut plus envisager, dans les conditions actuelles, une amélioration des conditions des jeunes générations. Il faut plutôt compter avec une dégradation des acquis.

Alors, il y a une drôle d'ambivalence là-dedans et peut-être que cela caractérise aussi notre rapport à la jeunesse de nos jours : on ne peut rien lui promettre, et c'est peut-être aussi pour cela qu'on manque actuellement d'utopie sociale.

Pour beaucoup de jeunes, les adultes, qui sont l'*establishment* pour eux, leur barrent la route, occupent les postes. Il y a beaucoup d'effet de génération par exemple à l'université. A mon avis, nous connaissons *une vraie crise de la reconnaissance sociale* dans nos sociétés actuelles.

Intervention du public :

A propos de mutation rapide et d'évolution, est-ce qu'on a pu étudier les changements dans les rôles respectifs de la famille d'une part, et du groupe de pairs d'autre part, dans l'éducation et la socialisation des jeunes ?

Johanna Rolshoven :

Par rapport aux groupes de pairs, il y a en effet un changement. Et j'ai l'impression qu'on est en train de parcourir une nouvelle étape. On a d'abord dit à l'école : « C'est à vous d'éduquer les enfants ! ». Et la toute-puissance amène à l'impuissance. Donc maintenant, on est en train de développer des structures de l'éducation par les pairs, de médiation par les pairs, et on va aboutir au même constat : on ne peut pas donner à une seule catégorie de gens la responsabilité de cette tâche complexe.

Nicolas Queloz :

A propos de l'influence des pairs, il est évident que les études récentes – non seulement en sociologie, mais aussi en criminologie – montrent *l'influence considérable des pairs*. Ce qui me frappe, pour la Suisse en particulier, c'est aussi la montée des phénomènes de groupe, de bande, de « clanisation » des adolescents. Je suis frappé de voir comment les jeunes raisonnent en catégorisations. En 68, on voulait faire éclater les catégorisations. Donc je suis très frappé de voir comment ils réagissent aujourd'hui, quand je leur parle de leurs camarades, ceux aussi qu'ils côtoient, qu'ils voient dans le bus. Ils ont énormément de tiroirs et d'étiquettes pour les qualifier. Au pire, cela mène à des guerres de clans, qui débouchent parfois sur des drames. L'influence des pairs est indéniable, mais avec une extrême « segmentarisation » des pairs.

SYNTHÈSE ET CLÔTURE DE MICHEL VUILLE

Votre présence à ce séminaire me touche beaucoup et j'ai été vivement intéressé par le contenu des trois exposés et par les échanges qui ont suivi. Non seulement parce que les interventions étaient d'un haut niveau scientifique, mais aussi parce que tous les intervenants ont montré une grande sensibilité dans leur manière d'aborder les questions relatives aux jeunes – une sensibilité aux faits quotidiens vécus par les jeunes et pas seulement à la grande théorie ethnologique ou sociologique.

Ce qui a changé

En 1985, c'était l'Année internationale de la jeunesse. Marlis Buchmann et votre serviteur ont préparé et livré un numéro de la Revue suisse de sociologie (RSS) consacré aux jeunes et aux jeunes. Après un éditorial intitulé *La jeunesse dans toutes ses marges*, les contributions apparaissaient sous deux grandes rubriques : 1) *Transformations de la formation scolaire et professionnelle des jeunes et des voies d'entrée dans la vie active*, 2) *Marginalités, contre-cultures et changements*.

Un certain nombre de thèmes abordés il y a dix-neuf ans, comme *Le début de la jeunesse comme catégorie sociale marginale*, *Berufliches Engagement bei Jugendlichen in einer sich wandelnden Arbeitswelt*, *Vers l'institutionnalisation de la précarité du travail*, *Du gang à la galère... les conduites marginales des jeunes*, *Die Relevanz jugendlicher Subkulturen für den sozialen Wandel*, ont été repris ce matin, et je me demande si on a beaucoup avancé dans les domaines de l'anthropologie, de l'ethnologie et de la sociologie des jeunes...

Lorsqu'on m'a demandé de proposer un thème pour le séminaire d'aujourd'hui, j'ai sauté sur celui-ci : *La jeunesse et les jeunes dans une société en mutation rapide*. Ce faisant, j'avais probablement encore en tête le titre *Jeunesse et mutations des sociétés complexes* que nous avons choisi en 1985 pour le numéro spécial de la RSS. Quelque chose a néanmoins changé : le cadre général « sociétés complexes » a été remplacé par l'expression « société en mutation rapide ». C'est plus qu'une nuance... Il me semble que F. Schultheis l'a rappelé, depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, nous sommes dans des sociétés qui évoluent très rapidement, ce qui fait que certains points de repère anciens s'érodent tout aussi rapidement – situation d'anomie.

Auparavant, pendant les « Trente Glorieuses », les parents (et tous les adultes) avaient le sentiment que la situation de leurs enfants (et des nouvelles générations) allait s'améliorer, la futurologie prédisant du progrès et de la croissance à long terme. Or, dans les années 1980, cette anticipation d'un avenir meilleur s'est estompée à partir du choc de la première crise pétrolière. On pense alors les choses dans le registre du *hic et nunc*, c'est-à-dire quasiment au jour le jour. F. Schultheis a parlé du développement de la précarité depuis environ quinze ans et je le suis dans cette voie-là. A la précarisation, j'ajouterai un autre processus, celui de « désinstitutionnalisation ». Par là, j'entends que la famille s'est privatisée, que l'école peut désormais être considérée comme un lieu de consommation culturelle (« consommateurs

d'école ») et que l'Etat est devenu un partenaire parmi d'autres dans la gestion des affaires publiques et citoyennes. Autrement dit, la désinstitutionnalisation a des conséquences sur les garants symboliques du « vivre ensemble » – conséquences qui me paraissent aussi problématiques à déceler et à juguler que la précarité elle-même.

Au sujet de « précarité et insécurité », je reviens à ce qu'a dit N. Queloz. Il souligne que nous avons des représentations probablement assez fausses de ce que sont les délinquants. Les jeunes judiciarisés (délinquance grave) sont en réalité peu nombreux. Il s'agit d'un petit noyau qui commet de nombreux actes délinquants.

Quand on me demande d'intervenir dans un Cycle d'orientation – à la demande de la direction, d'un groupe d'enseignants ou du conseiller social –, on me signale qu'un seuil de violence a été dépassé, que la situation n'est plus tolérable. Il faut bien entendu prendre au sérieux le fait que les adultes disent être impuissants à prévenir et à combattre la violence dans l'école. Mais, sauf cas exceptionnel, ce n'est pas de délinquance ou de violence grave dont il s'agit, mais d'*incivilités*. Comme l'a indiqué N. Queloz, le terme est difficile à définir, c'est en effet un fourre-tout ! Il souligne cependant une évolution dans la perception des choses. On est passé d'une référence au droit pénal (crimes et délits) à une prise en compte du « vivre ensemble ».

Les enseignants sont parfois démunis, parce qu'ils se sentent précisément seuls face à des situations de violence ordinaire dans lesquelles la « désinstitutionnalisation » et « l'individualisation » opèrent en arrière-fond. Il n'y a pas de solution-miracle, mais au cours de l'intervention, j'essaie de reconstruire du collectif, de fabriquer du ciment social, de reprendre à la base ce qui est admissible et ce qui est inadmissible en milieu scolaire. Partant, des règles simples doivent être rétablies de sorte que les directives et les sanctions des adultes à l'égard des jeunes aient une assise institutionnelle et permettent jour après jour des évaluations et des actions cohérentes.

Ce que j'ai beaucoup apprécié, c'est d'entendre aujourd'hui des personnes parler avec des points de vue différents des jeunes. Dans des moments d'échanges comme ceux-ci, on construit une *parole intermédiaire* entre des champs théoriques et des situations concrètes d'observation, eu égard aux jeunesses et aux transformations rapides en cours dans la société globale. Pour bien connaître en particulier les rapports et les enjeux entre générations, ne faut-il pas utiliser divers moyens : l'entretien biographique, l'observation participante, l'enquête par questionnaire, les analyses statistique et démographique ? Cela pour essayer de bien comprendre ce qui est en train de se transformer au niveau des jeunes, ce qu'ils vivent eux-mêmes – en acceptant l'idée que le moratoire des jeunes comprend de l'inconnu et du connu, mais qu'il est aussi sous tension permanente entre le positif et le négatif, entre la contrainte et la liberté.

Quelles réponses face à ces nouveaux changements ?

Si je reviens maintenant à la remarque de N. Queloz, on voit bien qu'une des réponses possibles pour lui serait d'envisager des alternatives à la répression en cas de délit. Mais les dominants dans nos sociétés aujourd'hui – c'est précisément ce qui m'inquiète – sont souvent peu nuancés et certains parmi eux défendent mordicus le « tout répressif ».

Le jeune vit dans un *entre-deux*, entre l'enfance et l'âge adulte. Cela signifie qu'il doit aller vers plus d'autonomie, en faisant l'acquisition de ressources économiques, sociales et culturelles qui lui permettront de jouer ultérieurement son rôle dans le jeu social. Dans les divers milieux qu'il fréquente, il accumule du *capital humain* (qualifications scolaires et professionnelles certifiées) et du *capital social* (réseau de relations et de soutien personnels).

Comme le dit Castel, en possession de ces ressources, le jeune devient un individu autonome ; faute d'avoir ces ressources, il est un individu par défaut, donc il vit mal cette situation de ne pas avoir les moyens de jouer pleinement le jeu social.

A ce sujet, je veux faire référence à l'étude de Beaud et Pialoux (1999) *Retour sur la condition ouvrière* ; il me semble en effet que ces deux chercheurs nous livrent une information importante :

« L'enquête sur la scolarité des enfants d'ouvriers nous a fait prendre quelque distance vis-à-vis de la sociologie de l'éducation qui, de nos jours, se réduit de plus en plus à une sociologie de l'école. Il fallait sortir du seul cadre de l'institution scolaire pour analyser la « demande d'école » des familles ouvrières depuis l'extérieur du système scolaire, c'est-à-dire l'usine et le quartier. Ce changement de perspective fait apparaître la demande ouvrière d'une scolarisation prolongée comme un reflet inversé des transformations de l'usine. On constate ainsi qu'une enquête ethnographique longue, en embrassant les différents champs sociaux, permet de travailler aux frontières des sociologies spécialisées et, mieux encore, de remettre en question les découpages institutionnalisés de certains champs de la sociologie, notamment ceux qui existent entre une sociologie de l'éducation centrée sur l'école, et largement coupée du marché du travail, et une sociologie du travail ou de l'entreprise centrée sur l'usine, à l'écart de l'institution scolaire » (p. 19).

Partant, je ferai un plaidoyer pour une sociologie ouverte, c'est-à-dire ouverte sur les différents champs où vivent et s'expriment les jeunes : la famille, l'école, la formation professionnelle, l'emploi, mais aussi la cité. La socialisation familiale, la socialisation scolaire, la socialisation professionnelle et la socialisation citoyenne ne sont pas nécessairement cohérentes entre elles, mais elles apportent quelque chose au jeune pour qu'il puisse se situer dans la société. Que reste-t-il aujourd'hui de l'idée citoyenne dans la socialisation des jeunes ?

Il est vrai que la référence de plus en plus marquée au *peer group* nous fait souvent penser aujourd'hui que certains jeunes trouvent la plupart de leurs ressources symboliques et matérielles au sein des réseaux de jeunes dans lesquels ils évoluent. Cela peut poser problème aux adultes : qui sommes-nous, à l'extérieur de ces *peer groups*, à considérer les jeunes comme des étrangers ? Cela peut également poser problème aux jeunes qui vivent en quelque sorte en « circuit juvénile fermé ».

Dans cette salle, je vois beaucoup de personnes avec lesquelles j'ai travaillé dans le champ de l'animation socioculturelle. Après avoir fait une analyse sur l'évaluation pratiquée par les professionnel-le-s des centres de loisirs au début des années 1990, je posais la question : *faut-il une charte cantonale ?* La Commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres (CCCLR) de l'époque a répondu affirmativement. Et nous avons travaillé pendant un an avec les professionnel-le-s pour établir cette charte, adoptée et signée en 1993, qui est devenue un document de référence.

A mon sens, il est très utile pour le sociologue de se plonger parfois dans ce genre de réflexions qui ne sont pas faciles. Je me souviens de soirées enfumées où les gens n'étaient plus d'accord sur la définition de certains termes. Des participants défendaient par exemple la thèse que dans l'animation, il n'y a pas d'éducation, alors que d'autres défendaient la thèse inverse. On travaille avec des mots et les mots ne sont pas compris de la même manière par les uns et les autres (les mots et les choses). La question discursive n'est finalement pas du tout banale, elle correspond aux échanges « demo » qui sont nécessaires à un collectif pour clarifier sa position de base. Après quoi, l'écriture fixe les options et les propositions dans un

texte « cratique » qui devient en l'occurrence garant d'une gestion « démocratique » des maisons de l'animation.

En 1981, dans la revue de l'Hospice général qui s'appelait alors *Expression*, D. Dind et moi-même avons analysé le livre de P. Lascoumes intitulé *Prévention et contrôle social : les contradictions du travail social*. Les « travailleurs sociaux hors-murs » se posent aujourd'hui le même type de questions au sujet du caractère dual et paradoxal de leur intervention. Parce que – aujourd'hui comme hier – l'institution veut que la prévention se fasse en priorité dans les quartiers « chauds », dans les lieux où il y a des problèmes particuliers (violence, délits, commerces illicites, etc.) Mais comment faire de la prévention, alors que les autorités attendent qu'on soit d'abord les pompiers qui courent éteindre les premiers feux ? A la fin de l'article, on notait :

« Dans l'état actuel des choses, et dans le cadre des champs institutionnels que nous connaissons, les divisions existent à tous les niveaux, mais, dans une perspective alternative, les rôles différents joués par les 'théoriciens' d'une part et les 'praticiens' d'autre part, doivent être conçus comme dialectiques et complémentaires, et non antagoniques et concurrentiels. L'esprit d'ouverture, la dimension critique et dialectique, la confrontation, la prise en compte des préoccupations de l'autre – dont Lascoumes fait preuve en permanence – sont sans doute le meilleur garant de l'établissement d'un dialogue constructif entre la théorie et la pratique » (p. 14).

C'est sans doute pour moi une garantie, pour que le sociologue ne soit pas déconnecté, que de travailler avec les acteurs eux-mêmes, avec les agents en situation. J'estime que cette manière de faire nous apporte un enrichissement mutuel.

Au cours de ma retraite, je vais tâcher de rester connecté avec la sociologie et avec la recherche ; je souhaite à tout le moins rester en contact avec le monde qui change rapidement, notamment avec le monde des jeunes que je perçois aussi à travers le moratoire que connaît mon fils en tant que jeune adulte. Pour saisir les mutations rapides, l'âge n'est peut-être pas un handicap, il est au contraire, me semble-t-il, un bon rétroviseur pour analyser les choses du temps présent dans une perspective historique ou diachronique.

Pour terminer, je voudrais souligner que cette journée du 18 mai 2004 représente pour moi un très beau cadeau. Vous m'avez toutes et tous témoigné de l'amitié en participant à ce séminaire. Et ce moment d'échanges me donne envie de continuer à réfléchir avec vous au sujet de ce moratoire-retraite qui, vaille que vaille, me et nous renvoie à notre propre jeunesse vécue il y a quelques décennies.